



**Bilan de la qualité de l'air sur la ville d'Antony**  
**Année 2022**





ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

### Sommaire

<b>1. Contexte et enjeux</b>	<b>1</b>
1.1. Le contexte de l'étude	1
1.2. Contexte sur la qualité de l'air	1
1.2.1. Quelques définitions des termes employés	1
1.2.2. Les enjeux de la qualité de l'air	3
1.2.3. La réglementation autour de la qualité de l'air	4
1.2.4. Description des polluants	7
<b>2. Les concentrations en polluants</b>	<b>9</b>
2.1. Présentation du protocole	9
2.2. Conditions météorologiques pendant les mesures	10
2.3. Les émissions de polluants atmosphériques	12
2.3.1. Les principaux secteurs d'émission	12
2.3.2. Comparaison des émissions avec les territoires voisins	14
2.3.3. Évolution des émissions au fil des années	15
2.4. Bilan de la qualité de l'air	16
2.4.1. Les particules fines PM2.5 et PM10	16
2.4.1.1. Moyennes annuelles en PM2.5 et PM10	16
2.4.1.2. Comparaison des moyennes annuelles aux stations de référence	17
2.4.1.3. Évolution des moyennes mensuelles en PM2.5 et PM10	18
2.4.1.4. Évolution des moyennes journalières en PM2.5 et PM10	19
2.4.1.5. Évolution des concentrations à l'échelle de la journée	23
2.4.1.6. Synthèse sur les particules fines	25
2.4.2. Le Dioxyde d'Azote (NO2)	26
2.4.2.1. Comparaison aux seuils réglementaires	26
2.4.2.2. Comparaison avec les stations de référence	26
2.4.2.3. Évolution des concentrations à l'échelle de la semaine et de la journée	27
2.4.2.4. Synthèse sur le dioxyde d'azote	30
2.4.3. L'Ammoniac (NH3)	31
2.4.3.1. Évolution des concentrations au cours de l'année	31
2.4.3.2. Synthèse sur l'ammoniac	32
<b>3. Conclusion</b>	<b>33</b>



## Rapport d'analyse

### Liste des figures

Figure 1 : Différence entre émissions et concentrations	2
Figure 2 : Définition des différents seuils réglementaires	4
Figure 3 : Capteur Atmotrack installé en extérieur	9
Figure 4 : Fréquence et intensité des vents pour Antony sur 2022	10
Figure 5 : Direction des vents dominants et vitesse moyenne du vent	10
Figure 6 : Conditions météorologiques de la ville d'Antony pour 2022	11
Figure 7 : Émissions de particules fines par secteurs d'activité pour l'EPT Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2019	12
Figure 8 : Émissions de dioxyde de soufre et de composés organiques volatils non méthaniques par secteurs d'activité pour l'EPT Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2019	12
Figure 9 : Émissions d'oxyde d'azote et d'ammoniac par secteurs d'activité pour l'EPT Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2019	13
Figure 10 : Origine des émissions d'ammoniac selon les territoires pour l'année 2019	13
Figure 11 : Émissions en tonne par superficie à l'échelle de la ville d'Antony, de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris, des départements des Hauts-de-Seine et de la région Ile-de-France	14
Figure 12 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques	15
Figure 13 : Cartographie des moyennes annuelles en PM2.5 pour 2022	16
Figure 14 : Cartographie des moyennes annuelles en PM10 pour 2022	17
Figure 15 : Moyenne annuelle 2022 en particules fines à Antony et au niveau des stations Airparif	18
Figure 16 : Concentrations moyennes mensuelles en PM2.5 et PM10 pour 2022 pour l'ensemble des capteurs	19
Figure 17 : Concentrations journalières en PM2.5 en 2022	20
Figure 18 : Concentrations journalières en PM10 en 2022	20
Figure 19 : Nombre de jours de dépassement des seuils journaliers pour les PM10	21
Figure 20 : Concentrations journalières en PM10 en 2022 pour les stations de référence et les capteurs	22
Figure 21 : Concentrations modélisées en PM2.5 pour les journées du 15/01/2022 et 25/03/2022	22
Figure 22 : Concentrations moyennes des capteurs en PM2.5 et températures mesurées à Orly	23
Figure 23 : Profil journalier des concentrations en PM10 pour chaque mois de 2022	24
Figure 24 : Profil journalier avec les vitesses de vents pour chaque saison de 2022	24
Figure 25 : Profil journalier en PM10 par capteur pour 2022	25
Figure 26 : Cartographie des moyennes annuelles en NO <sub>2</sub> pour 2022	26
Figure 27 : Concentrations mensuelles en NO <sub>2</sub> pour 2022	27
Figure 28 : Profil hebdomadaire pour l'ensemble des capteurs pour le NO <sub>2</sub> pour 2022	27
Figure 29 : Profil journalier des concentrations en NO <sub>2</sub> pour chaque mois de 2022	28
Figure 30 : Profil journalier en NO <sub>2</sub> par capteur pour les mois d'avril et mai 2022	29
Figure 31 : Roses de pollution avec les concentrations moyennes NO <sub>2</sub> pour la période du 01/04/2022 au 31/05/2022	30
Figure 32 : Cartographie des moyennes annuelle en NH <sub>3</sub> pour 2022	31
Figure 33 : Profil journalier en NH <sub>3</sub> par capteur pour les mois d'avril et mai 2022	32



## Rapport d'analyse

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Seuils sanitaires et réglementaires de qualité de l'air	5
Tableau 2 : Description de l'origine des polluants et des tendances d'évolution en France	8
Tableau 3 : Nombre de dépassements des seuils journaliers pour PM2.5 et PM10 en 2022	21
Tableau 4 : Synthèse sur les concentrations en particules fines	25
Tableau 5 : Synthèse sur les concentrations en dioxyde d'azote	30
Tableau 6 : Synthèse sur les concentrations en ammoniac	32
Tableau 7 : Nombre de dépassements des seuils réglementaires pour les PM10	33
Tableau 8 : Nombre de dépassements des seuils réglementaires pour le NO <sub>2</sub>	33

### Glossaire

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
CFC	Chlorofluorocarbures
CO	Monoxyde de Carbone
COVNM	Composés Organiques Volatils autres que le méthane
EPT	Établissement Public Territorial
GES	Gaz à effet de serre
HFC	Hydrofluorocarbures
NH <sub>3</sub>	Ammoniac
NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
NOx	Oxyde d'azote
O <sub>3</sub>	Ozone
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDM	Plan de Mobilité
PM2.5	Particule en suspension de diamètre < 2.5 µm
PM10	Particule en suspension de diamètre < 10 µm
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PREPA	Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
SRADET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



## Rapport d'analyse

### 1. Contexte et enjeux

#### 1.1. Le contexte de l'étude

La ville d'Antony a souhaité mettre en place des capteurs de qualité de l'air sur son territoire, pour compléter le dispositif de surveillance déjà en place (surveillance grâce à des plantes dites bio-indicatrices ou bio-accumulatrices, à des campagnes de mesures annuelles par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police, ...).

Ainsi, en 2020, 16 micro-capteurs AtmoTrack ont été installés en extérieur, dans tous les quartiers de la ville. Les citoyens peuvent accéder en temps réel aux données sur l'application Caeli by Atmotrack.

L'objectif du présent rapport est de faire un bilan des mesures de qualité de l'air réalisées en 2022, pour accompagner la collectivité dans la compréhension des données.

#### 1.2. Contexte sur la qualité de l'air

##### 1.2.1. Quelques définitions des termes employés



##### L'air

Il est principalement composé de diazote  $N_2$  (78% en volume), de dioxygène  $O_2$  (21%) et d'argon Ar (0,95%), ainsi que de plus ou moins d'autres polluants atmosphériques.



##### Les polluants atmosphériques

Ce sont des substances sous forme de gaz ou de particules dans l'atmosphère, qui sont émises directement par des sources (polluant primaire :  $NO_x$ ,  $SO_2$ , CO, PM, COV, ...) ou issues de transformations physico-chimiques entre plusieurs polluants sous l'effet de conditions météorologiques (polluant secondaire :  $O_3$ , PM,  $NO_2$ , ...).



##### La pollution de l'air

C'est un ensemble de gaz et de particules en suspension présents dans l'air (intérieur ou extérieur) dont les niveaux de concentration varient en fonction des émissions et des conditions météorologiques et qui sont nuisibles pour la santé et l'environnement.



##### Différence entre polluants et gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, qui contribuent donc à l'effet de serre et qui permettent à la Terre d'être habitable. Certains sont présents naturellement comme le dioxyde de carbone ( $CO_2$ ), la vapeur d'eau ( $H_2O$ ), le méthane ( $CH_4$ ), le protoxyde d'azote ( $N_2O$ ) et l'ozone ( $O_3$ ), mais ils sont émis en plus grande quantité à cause des activités humaines. D'autres sont dits « industriels », comme les CFC, HFC, ...

Ainsi, contrairement aux polluants atmosphériques, les GES n'ont pas d'effet local sur la santé mais sur le climat à l'échelle de toute la planète.

## Rapport d'analyse



### Différence entre émissions et concentrations

Les émissions sont des quantités de polluants rejetées dans l'air, exprimées en kg/an par exemple. Les concentrations de polluants caractérisent l'air que nous respirons, il s'agit de la qualité de l'air, qui s'exprime principalement en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  d'air. Les conditions météorologiques ont un impact direct sur la dispersion (vent), la transformation (rayonnement solaire), l'accumulation (température) et les retombées (précipitations) de polluants, et donc une influence directe sur les concentrations dans l'air.

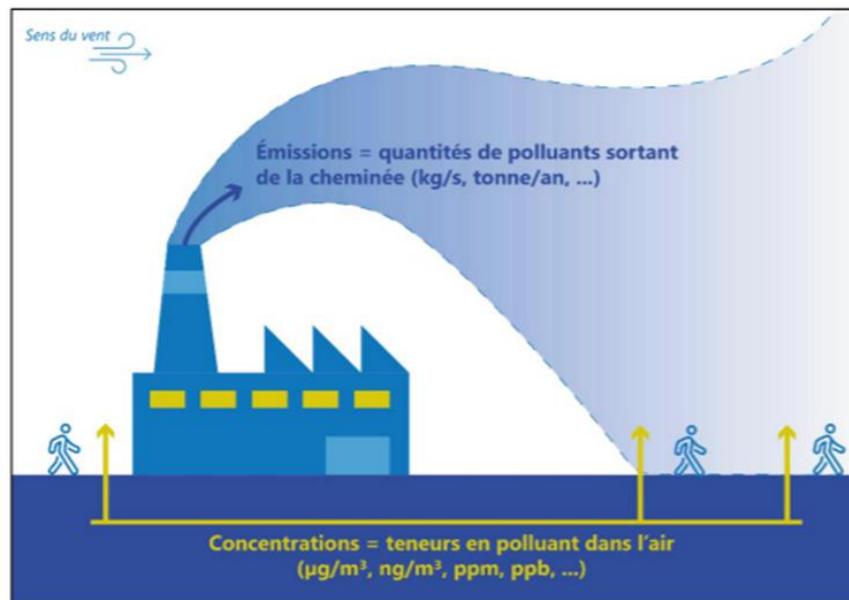


Figure 1 : Différence entre émissions et concentrations.  
Source : ATMO Hauts-de-France.



## Rapport d'analyse

### 1.2.2. Les enjeux de la qualité de l'air

#### Enjeux sanitaires

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique en France et dans le monde. Les effets sur la santé peuvent être immédiats ou sur le long terme et peuvent concerner le **système respiratoire** (asthme, toux, bronchites, cancer des poumons, ...), le **système cardio-vasculaire** (angine de poitrine, infarctus du myocarde, ...), le **système reproducteur** (baisse de la fertilité masculine, naissance prématurées, ...) ou autres (maux de tête, irritations oculaires, ...).

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), agence spécialisée de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour le cancer, a, en octobre 2013, classé la pollution de l'air extérieur comme **cancérogène** certain pour l'homme (notamment pour le cancer du poumon)<sup>1</sup>.

En 2021, Santé Publique France a évalué à 40 000 le nombre de **décès prématurés** attribuables à une exposition de la population aux PM2.5 chaque année en France<sup>2</sup>. Dans le monde, ce nombre de décès prématurés est estimé à 8,8 millions par an<sup>3</sup>.

L'OMS a fixé en septembre 2021 de nouvelles **valeurs guides** pour la qualité de l'air, ce sont des recommandations afin de réduire les effets de la pollution sur la santé. Les concentrations se situant en dessous de ces seuils ne présentent pas de risque pour la santé humaine (voir Tableau 1).

Ces nouvelles recommandations de l'OMS sont plus exigeantes et de nombreux territoires ne les respectent pas. Il s'agit de valeurs cibles à atteindre pour réduire l'impact de la pollution de l'air sur la santé.

#### Enjeux environnementaux

La pollution atmosphérique peut également être néfaste pour l'environnement.

Les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre peuvent être à l'origine de **pluies acides**, qui vont altérer les **écosystèmes**, acidifier les lacs et les cours d'eau et menacer ainsi la faune et la flore aquatique.

L'ozone peut provoquer des **nécroses** ou des taches sur les **feuilles** des arbres et également impacter le **rendement** des cultures agricoles (du blé notamment<sup>4</sup>).

Les particules en suspension peuvent avoir un impact sur les **matériaux**, provoquant des salissures et noircissements.

La pollution de l'air peut également participer à la formation de gaz à effet de serre qui ont un impact sur le **climat** (dérèglement climatique).

#### Enjeux économiques

En lien avec les impacts sur la santé et l'environnement, la pollution de l'air a des conséquences économiques.

Le Sénat a estimé, en 2015, le **coût** de la pollution atmosphérique en France à **100 milliards d'euros par an**. Ce chiffre prend en compte les coûts des soins de santé, les coûts d'absentéisme, de perte de productivité, ... Cela correspond à un coût de **1150 à 1630 € par an et par français**<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> IARC (2013), *Air Pollution and Cancer*, IARC Scientific Publications 161

<sup>2</sup> Santé Publique France (2021), *Impact de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine – Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2016-2019*

<sup>3</sup> Lelieveld and al (2019), *Cardiovascular disease burden from ambient air pollution in Europe reassessed using novel hazard ratio functions*, European Heart Journal, 40, 1590 - 1596

<sup>4</sup> Jean-François Castel et Stéphanie Lebard, (2003), *Impacts potentiels de la pollution par l'ozone sur le rendement du blé en Ile-de-France : analyse de la variabilité spatio-temporelle*, Pollution atmosphérique, N° 179, p. 405-418

<sup>5</sup> Sénat (2015), *Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air*



## Rapport d'analyse

### 1.2.3. La réglementation autour de la qualité de l'air

La qualité de l'air est réglementée au niveau des **émissions** de polluants, avec des pourcentages de réductions d'émissions à atteindre, et au niveau des **concentrations**, avec des valeurs seuils à ne pas dépasser.

À l'échelle européenne, les émissions de polluants atmosphériques sont réglementées par une directive qui fixe pour chaque État de l'Union Européenne des plafonds d'émissions à atteindre d'ici 2020 et 2030<sup>6</sup>. Pour les concentrations dans l'air, une autre directive de 2008<sup>7</sup> fixe des valeurs limites pour certains polluants (PM2.5, PM10, SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, CO, O<sub>3</sub>, ...) à l'échelle de l'Europe. Ces valeurs sont présentées dans le Tableau 1.

À l'échelle nationale, les émissions sont réglementées par le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)<sup>8</sup>, qui fixe des objectifs de réduction des émissions pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029 et à partir de 2030, par rapport à l'année de référence 2005. Ce sont ces objectifs qui s'appliquent dans les PCAET en l'absence d'objectifs plus contraignants (SRADDET, PPA).

Pour les concentrations, les critères nationaux de qualité de l'air sont définis dans le code de l'environnement<sup>9</sup>, le décret du 21 octobre 2010<sup>10</sup> et dans l'arrêté du 16 avril 2021<sup>11</sup>. Ces critères sont déclinés en plusieurs valeurs, dont les termes sont définis dans la Figure 2 et les valeurs présentées dans le Tableau 1.

#### Les différents seuils réglementaires :

- **Valeur limite (UE)** : niveau de concentration fixé sur la base des connaissances scientifiques à ne pas dépasser dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs des polluants sur la santé humaine ou sur l'environnement
- **Valeur cible (UE /FR)** : niveau de concentration fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement, à atteindre, dans la mesure du possible, **dans un délai donné**
- **Objectif de qualité (FR)** : niveau de concentration à atteindre à **long terme**, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement
- **Seuil d'information et de recommandation (UE) (IR)** : niveau de concentration au-delà duquel une **exposition de courte durée** présente un risque pour la santé humaine **des** groupes particulièrement **sensibles de la population** rendant nécessaires des informations immédiates et adéquates
- **Seuil d'alerte (FR)** : niveau de concentration au-delà duquel une **exposition de courte durée** présente un risque pour la santé de **l'ensemble de la population** ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence
- **Niveau critique (UE)** : niveau de concentration fixé sur la base de connaissances scientifiques, au-delà duquel des **effets nocifs directs** peuvent se produire sur certains récepteurs, tel que les **arbres, les autres plantes ou écosystèmes naturels**, à l'exclusion des êtres humains.

Figure 2 : Définition des différents seuils réglementaires

<sup>6</sup> Directive (EU) n°2016/2284 du Parlement Européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE

<sup>7</sup> Directive 2008/50/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe

<sup>8</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

<sup>9</sup> Articles R221-1 à R221-3

<sup>10</sup> Décret n° 2010-1250 du 21/10/10 relatif à la qualité de l'air

<sup>11</sup> Arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant

## Rapport d'analyse

Tableau 1 : Seuils sanitaires et réglementaires de qualité de l'air.

Sources :

- Seuils OMS : WHO global air quality guidelines. Particulate matter (PM<sub>2.5</sub> and PM<sub>10</sub>), ozone, nitrogen dioxide, sulfur dioxide and carbon monoxide. Geneva: World Health Organization; 2021. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
- Seuils européens : Directive 2008/50/CE
- Seuils français : Code de l'environnement, article R221-1

Durée d'exposition	Seuils (µg/m <sup>3</sup> )	Polluant					
		PM <sub>2.5</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	O <sub>3</sub>	SO <sub>2</sub>	CO
10 minutes	Seuil sanitaire OMS (monde)					500	100 000 sur 15 min
1 heure	Seuil sanitaire OMS (monde)			200			35 000
	Seuils d'information et recommandation (UE)				180		
	Valeurs limites (UE)			200 pas plus de 18h/an		350 pas plus de 24h/an	
	Seuils d'alerte (UE/FR)			400 sur 3h consécutives	240	500 sur 3h consécutives	
	Seuils d'information et recommandation (FR)			200		300	
8 heures	Seuil sanitaire OMS (monde)				100		10 000
	Valeurs cibles (UE)				120 max sur 1 jour en moyenne sur 8h pas plus de 25j/an (protection santé)		
	Objectif à long terme (UE)				120 (protection santé)		
	Valeurs limites (UE)						10 000
	Objectif de qualité (FR)				120		



## Rapport d'analyse

Durée d'exposition	Seuils ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Polluant					
		PM <sub>2.5</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	O <sub>3</sub>	SO <sub>2</sub>	CO
24 heures	Seuil sanitaire OMS (monde)	15	45	25		40	4 000
	Valeurs limites (UE)		50 pas plus de 35 j/an			125 pas plus de 3j/an	
	Seuil d'information et recommandation (FR)		50				
	Seuils d'alerte (FR)		80				
1 an	Seuil sanitaire OMS (monde)	5	15	10			
	Niveau critique (UE)			30 (protection végétation)		20 (protection végétation) en moyenne annuelle et en moyenne du 01/10 au 31/03	
	Valeurs limites (UE)	25	40	40			
	Objectif de qualité (FR)	10	30	40		50	
	Valeurs cibles (FR)	20					



## Rapport d'analyse

À l'échelle régionale et locale, il existe plusieurs plans et schémas ayant des objectifs à atteindre en termes de qualité de l'air :

- Le **SRADDET**, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, donc la qualité de l'air. Onze régions françaises sont concernées par le SRADDET, les autres ont leurs propres outils, comme l'Île-de-France avec le Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF) ;
- Le **PPA**, Plan de Protection de l'Atmosphère, est un outil local qui se compose de plusieurs mesures permettant d'améliorer la qualité de l'air et qui vise un maintien des concentrations en dessous des seuils réglementaires. Il est mis en place dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones en dépassement ;
- Le **PLQA**, Plan Local pour la Qualité de l'Air, est un plan remplaçant le PPA, qui est plus souple et simple que le PPA ;
- Le **PCAET**, Plan Climat-Air-Energie Territorial, est un outil de planification dont le but est d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie et limiter la pollution atmosphérique. Il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ;
- Le **PDM**, Plan de Mobilité, anciennement Plan de Déplacements Urbain (PDU), est un document qui détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il est obligatoire dans les ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

### Le territoire d'Antony est concerné par :

- Le [SDRIF](#),
- Le [PPA Île-de-France](#),
- Le [PCAET Vallée Sud - Grand Paris](#).

#### 1.2.4. Description des polluants

Les origines et tendance d'évolution des différents polluants atmosphériques sont présentées dans le tableau suivant.



## Rapport d'analyse

Tableau 2 : Description de l'origine des polluants et des tendances d'évolution en France.

Source : Ministère de la Transition Écologique, Bilan annuel de la qualité de l'air en France en 2020

Polluant	Type de polluant	Origine des émissions (France, 2020)	Tendance d'évolution entre 2000 et 2020	Raisons des évolutions
Oxyde d'Azote (NOx)	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>53% transport routier</li> <li>20% industrie</li> <li>17% agriculture</li> </ul>	Baisse des émissions de 62%	Progrès du transport routier (renouvellement parc de véhicules, équipement progressif des véhicules en pots catalytiques et développement d'autres technologies de réduction)
Particules fines (PM10)	Primaire ou secondaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>32% résidentiel</li> <li>29% industrie</li> <li>26% agriculture</li> </ul>	Baisse des émissions de 55%	Progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité, tels que le perfectionnement des techniques de dépoussiérage dans l'industrie ou l'amélioration des performances des installations de combustion de biomasse
Particules fines (PM2.5)	Primaire ou secondaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>54% résidentiel</li> <li>20% industrie</li> <li>15% transport routier</li> </ul>	Baisse des émissions de 65%	Progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>81% industrie</li> <li>17% résidentiel</li> </ul>	Baisse des émissions de 85%	Réglementation sur la teneur en soufre dans les carburants et combustibles, amélioration des rendements énergétiques des installations industrielles, développement des énergies renouvelables, ...
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	Primaire	94 % agriculture (déjections animales et engrais azotés)	Baisse des émissions de 11%	Meilleure gestion et valorisation de l'azote contenu dans les effluents d'élevage, les fertilisants et l'alimentation animale
Monoxyde de Carbone (CO)	Primaire	Combustion incomplète : <ul style="list-style-type: none"> <li>Transport routier</li> <li>Résidentiel</li> <li>Industrie</li> </ul>	Baisse des émissions de 64%	Progrès du transport routier (renouvellement parc de véhicules, équipement progressif des véhicules en pots catalytiques et développement d'autres technologies de réduction)
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	Primaire	Produits chimiques/solvants : <ul style="list-style-type: none"> <li>37% industrie</li> <li>45 % résidentiel/tertiaire</li> </ul>	Baisse des émissions de 65%	Produits contenant des solvants substitués par des produits à plus faible teneur ou sans solvant, progrès du transport routier, ...
Ozone (O <sub>3</sub> )	Secondaire	Pas d'émissions directes mais transformation chimique à partir de NOx et COV, sous l'effet du rayonnement solaire	Hausse des concentrations de 18%	Lien avec les températures élevées et l'ensoleillement



## Rapport d'analyse

### 2. Les concentrations en polluants

#### 2.1. Présentation du protocole

##### Présentation des capteurs Atmotrack

Les micro-capteurs « Made in France » d'Atmotrack mesurent les concentrations dans l'air d'un ensemble de polluants atmosphériques. À l'aide de sa technologie brevetée, le capteur permet une mesure fiable en embarquée sur des véhicules ainsi qu'en fixe sur des bâtiments et du mobilier urbain. Le capteur peut être exposé sans risques aux conditions météorologiques et aux cycles de nettoyage automatique dans la mesure où l'installation est conforme à nos recommandations. Sa taille et sa robustesse en font l'outil idéal pour des campagnes de mesures en extérieur.



Figure 3 : Capteur Atmotrack installé en extérieur

##### Nombre de capteurs déployés

Dans le cadre de ce projet, 16 capteurs fixes ont été installés en extérieur. Ces capteurs permettent une mesure des particules fines (PM1, PM2.5, PM10), ainsi que de l'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) et du dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ).

Les capteurs ont été installés dans les différents quartiers de la ville d'Antony.

##### Présentation des stations AASQA à proximité

Pour comparer les données des capteurs Atmotrack, les mesures de quatre stations de référence les plus proches, mesurant différents polluants, ont été utilisées. Ces stations sont les suivantes :

- Vitry-sur-Seine, à moins de 10 km à l'Est d'Antony, station urbaine (PM2.5, PM10,  $\text{NO}_2$ ),
- RN20 Montlhéry, à moins de 20 km au Sud d'Antony, station trafic (PM2.5,  $\text{NO}_2$ ),
- Paris 15<sup>e</sup>, à 15 km Nord d'Antony, station urbaine (PM10,  $\text{NO}_2$ ),
- Boulevard Périphérique Auteuil, Paris 16<sup>e</sup>, à moins de 20 km au Nord-Ouest d'Antony, station trafic (PM2.5, PM10,  $\text{NO}_2$ ).



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

### 2.2. Conditions météorologiques pendant les mesures

La figure suivante présente la rose des vents pour la ville d'Antony pour l'année 2022. Les vents sont d'intensité moyenne. Les vents les plus fréquents sont majoritairement en provenance du Nord associé à une intensité moyenne, puis du Sud-Ouest avec une intensité plus marquée. Les vents les plus forts sont ceux de provenance Ouest et Sud-Sud-Ouest.

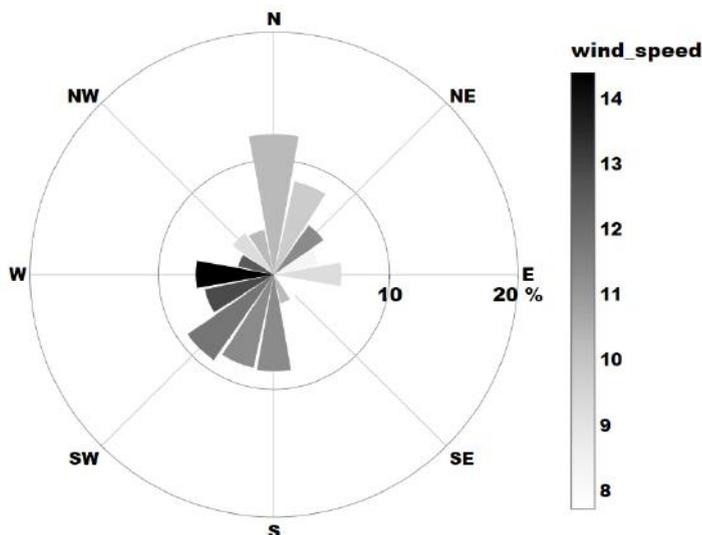


Figure 4 : Fréquence (en %) et intensité (en m/s) des vents pour la ville d'Antony sur l'année 2022 (source : OpenWeatherMap)

Les conditions météorologiques (températures, précipitations et vents) de la base aérienne de Vélizy - Villacoublay, située à moins de 10 km d'Antony, indiquent des directions dominantes du vent identique à la ville d'Antony. Les températures se situent entre -10 et 40 °C, caractéristique d'un climat continental.

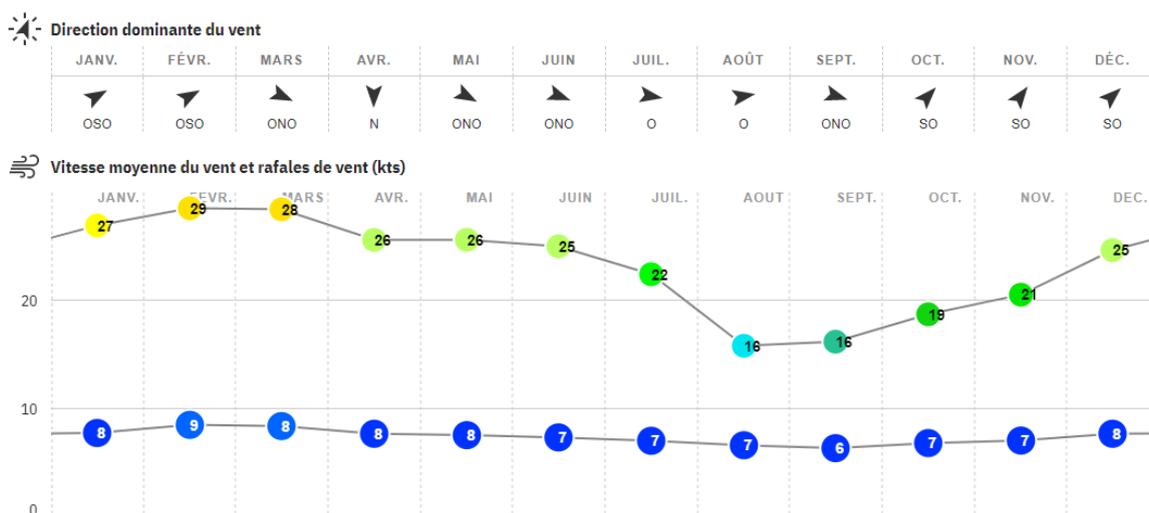


Figure 5 : Direction des vents dominants et vitesse moyenne du vent (<https://fr.windfinder.com>)



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

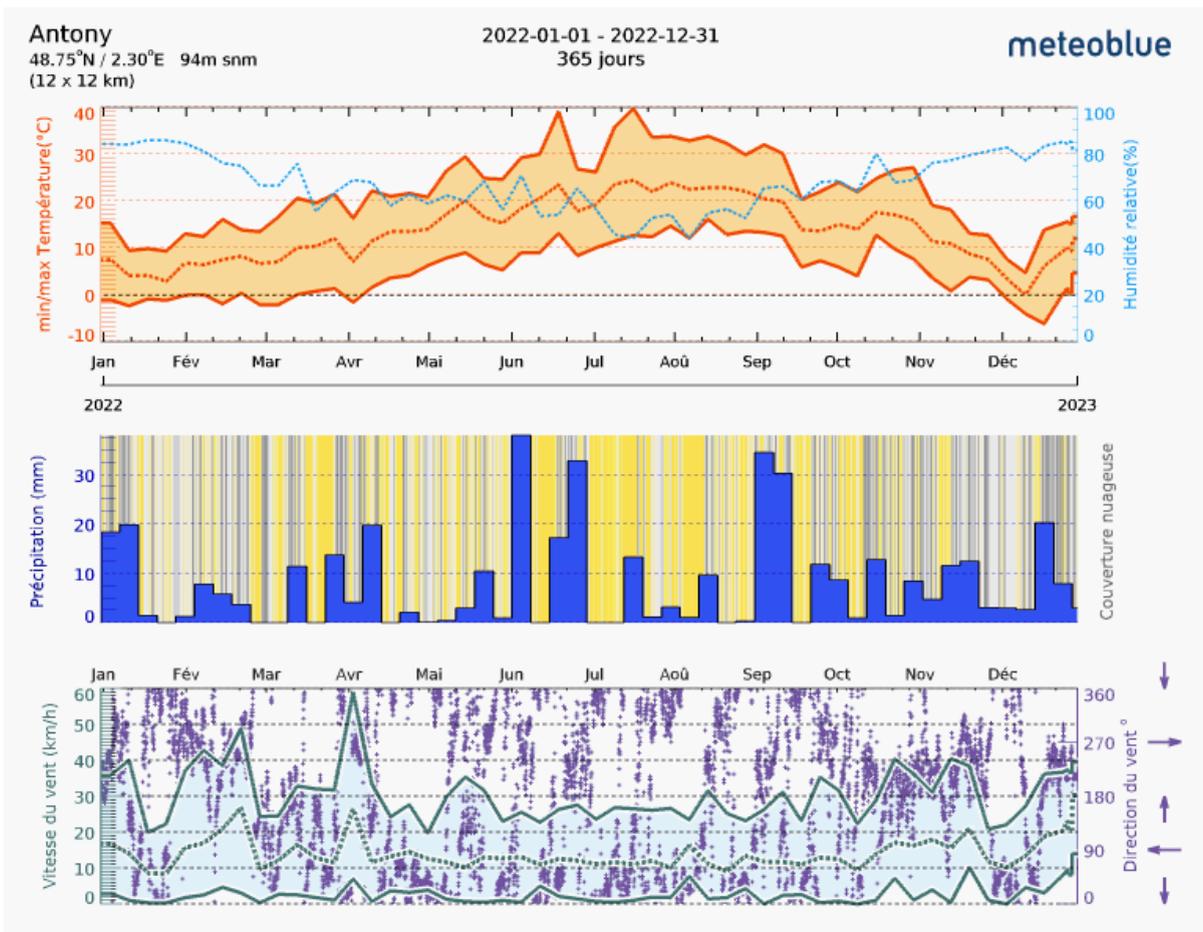


Figure 6 : Conditions météorologiques de la ville d'Antony pour l'année 2022 (<https://www.meteoblue.com>)

## Rapport d'analyse

### 2.3. Les émissions de polluants atmosphériques

#### 2.3.1. Les principaux secteurs d'émission

Les graphiques suivants présentent la contribution en % des **différents secteurs d'activités aux émissions de polluants atmosphériques** du territoire **Vallée Sud-Grand Paris**, dont Antony est la principale ville. Ces données proviennent d'Airparif pour **l'année 2019** (dernière année disponible).

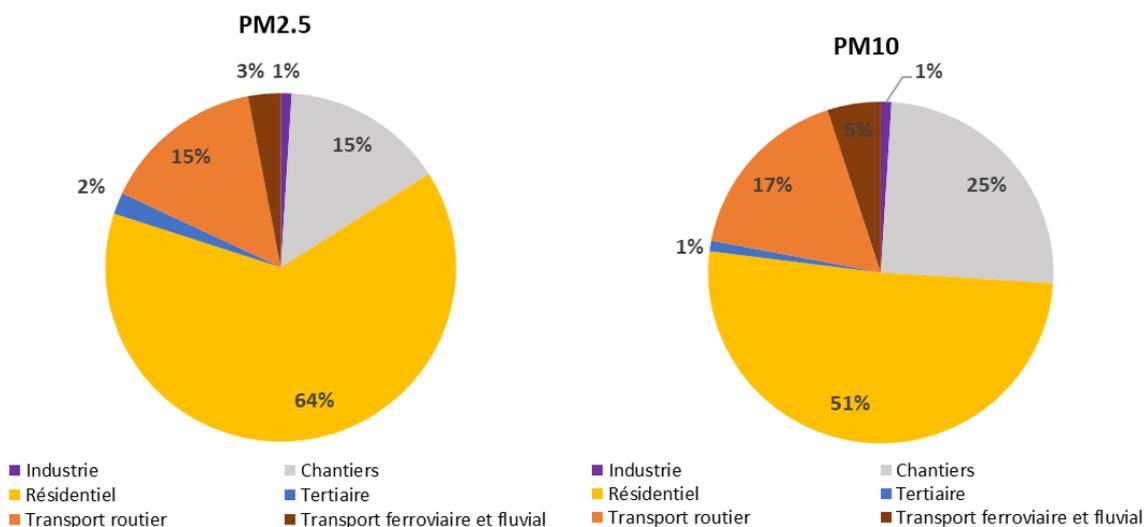


Figure 7 : Émissions de particules fines par secteurs d'activité pour l'EPT Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2019

On remarque que sur ce territoire, les **particules fines** sont principalement émises par le secteur **résidentiel**, les **chantiers** ainsi que le **transport routier**.

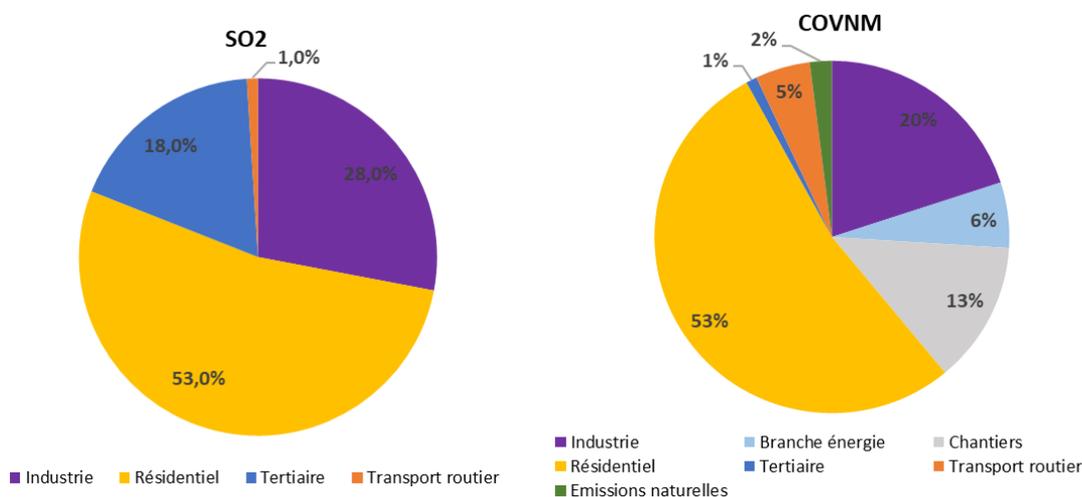


Figure 8 : Émissions de dioxyde de soufre et de composés organiques volatils non méthaniques par secteurs d'activité pour l'EPT Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2019

Le **SO<sub>2</sub>** provient majoritairement du secteur **résidentiel**, **industriel** et **tertiaire**.

Les **COVNM** proviennent également principalement du secteur **résidentiel**, puis de **l'industrie** et des **chantiers**.



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

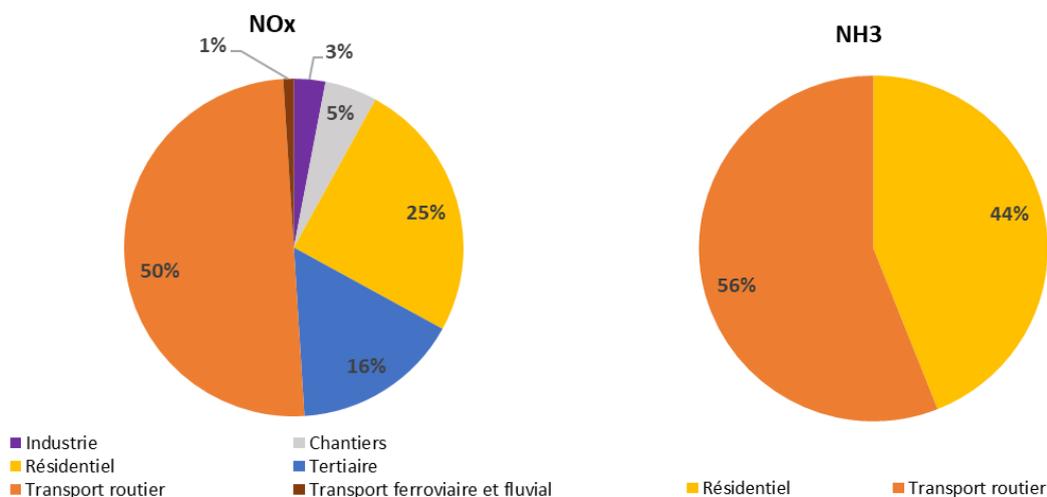


Figure 9 : Émissions d'oxyde d'azote et d'ammoniac par secteurs d'activité pour l'EPT Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2019

Les **oxydes d'azote** (NOx) proviennent principalement du **transport routier**, ainsi que du **résidentiel** et du **tertiaire**.

Pour l'**ammoniac** (NH<sub>3</sub>), provenant en France majoritairement de l'agriculture, on observe sur le territoire Vallée Sud-Grand Paris une origine du **transport routier** (en lien avec l'utilisation de pots catalytiques) et du **résidentiel**. On remarque en effet que les émissions d'ammoniac ont des origines très différentes à l'échelle de toute la région Ile-de-France par rapport aux départements de Paris ou des Hauts-de-Seine ou au territoire de la Vallée Sud-Grand Paris, l'**agriculture** étant très **peu présente** sur ces territoires.

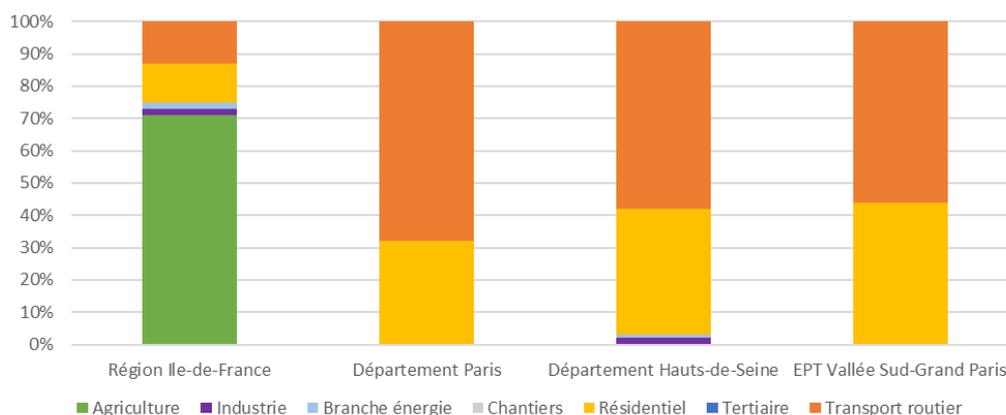


Figure 10 : Origine des émissions d'ammoniac selon les territoires pour l'année 2019

Les principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Vallée Sud-Grand Paris sont :

- le secteur résidentiel
- les transports routiers
- les chantiers
- le secteur industriel.

## Rapport d'analyse

### 2.3.2. Comparaison des émissions avec les territoires voisins

Le graphique ci-dessous présente les émissions de la ville d'Antony (histogramme gris) pour différents polluants, par rapport à la superficie de la ville. Ces émissions en tonne/km<sup>2</sup> sont comparées à celles de l'**EPT (Établissement Public Territorial) Vallée Sud-Grand Paris**, du **département des Hauts-de-Seine et de Paris**, ainsi qu'à la **région Île-de-France**.

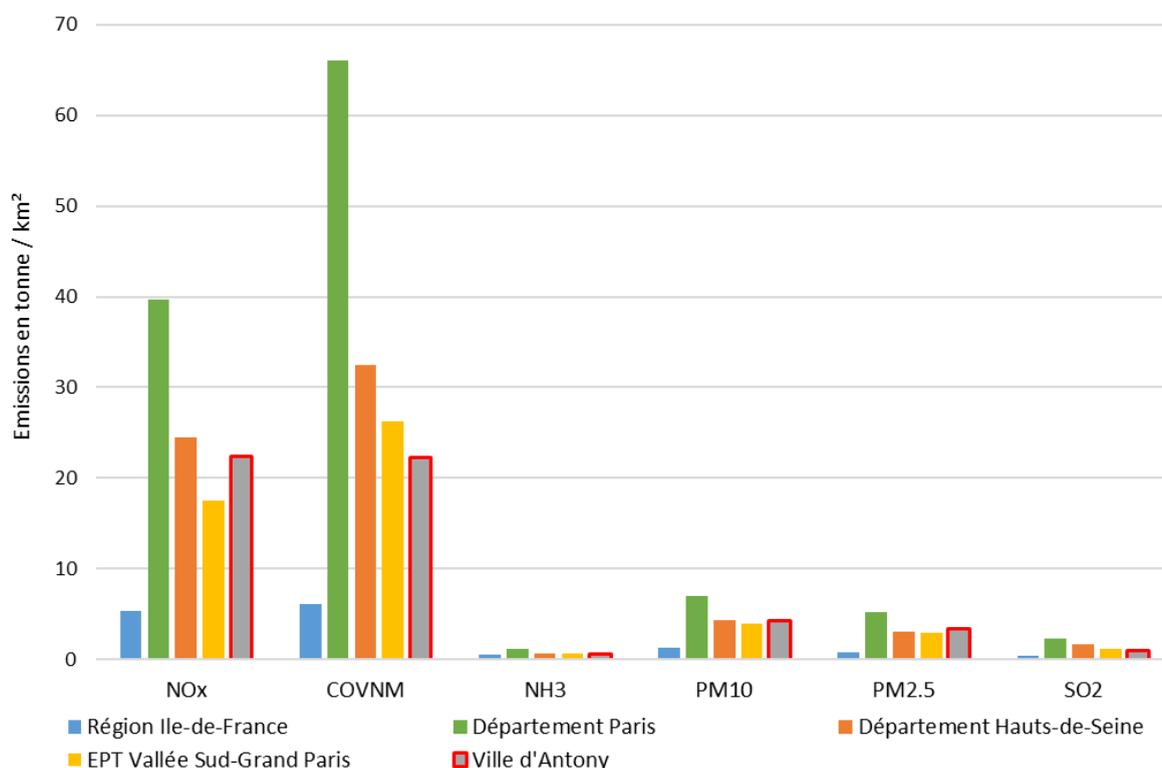


Figure 11 : Émissions en tonne par superficie à l'échelle de la ville d'Antony (2018), de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (2019), des départements des Hauts-de-Seine et Paris (2019) et de la région Ile-de-France (2019).  
Source des données : Airparif

Les **émissions de NOx** à Antony sont du **même ordre de grandeur** qu'à l'échelle de la **Vallée Sud-Grand Paris** ou de son **département** (Hauts-de-Seine). Cependant, ces émissions par superficie sont **plus élevées** qu'à l'échelle de la **région**, et **plus faibles** qu'à l'échelle de **Paris**, en lien avec le **trafic routier** plus important à Paris mais plus faibles en moyenne en région.

Pour les émissions de **COVNM**, on remarque des tendances similaires aux NOx, avec des émissions par superficie **plus importantes à Paris**.

Pour le **NH<sub>3</sub>** et le **SO<sub>2</sub>**, les émissions sont **très faibles** à Antony comme pour les territoires voisins.

Pour les **particules fines**, les émissions par superficie sont **semblables** à Antony, **Vallée Sud-Grand Paris** et les **Hauts-de-Seine**.

## Rapport d'analyse

Les émissions par km<sup>2</sup> à Antony, en NO<sub>x</sub>, PM, SO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub> et COVNM, sont :

- du même ordre de grandeur au niveau de la Vallée Sud-Grand Paris et des Hauts-de-Seine
- supérieures à celles de la région Ile-de-France
- inférieures à celles de Paris.

### 2.3.3. Évolution des émissions au fil des années

Le graphique suivant présente l'évolution des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la Vallée Sud-Grand Paris, de 2005 à 2019. Les objectifs PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) à atteindre en 2020 ont été ajoutés (pourcentage de réduction par rapport à 2005, année de référence).

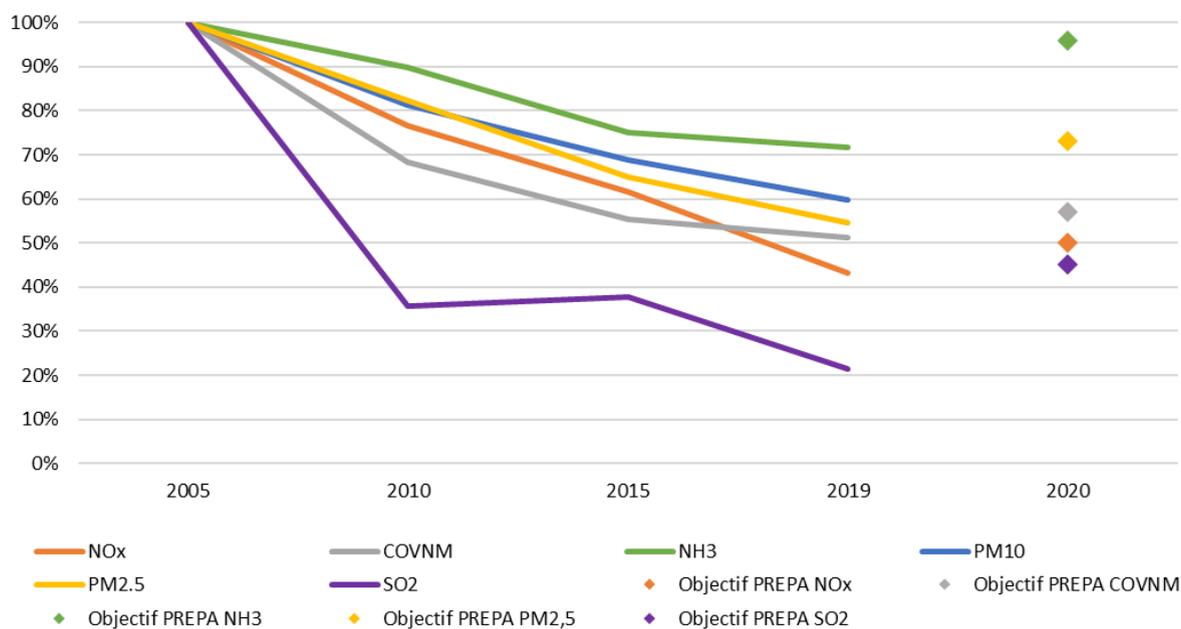


Figure 12 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques

On observe que les émissions ont **diminué** pour tous les polluants, et que les **objectifs PREPA de 2020 ont été atteints**.

## Rapport d'analyse

### 2.4. Bilan de la qualité de l'air

Les mesures, pour l'année 2022, des capteurs installés sur la ville d'Antony sont analysées dans les paragraphes suivants, par type de polluant.

#### 2.4.1. Les particules fines PM2.5 et PM10

Les concentrations en PM2.5 et PM10 sont présentées ci-dessous. Les données de PM1 n'ont pas été analysées car elles ne sont pas réglementées et sont similaires à celles des PM2.5.

##### 2.4.1.1. Moyennes annuelles en PM2.5 et PM10

La figure suivante présente les concentrations en **moyenne annuelle de PM2.5** des capteurs. Ces données sont comparées aux seuils réglementaires.

*Les données de certains capteurs ne sont pas présentées ci-dessous car elles ne sont pas représentatives d'une année complète (présences de coupures dans les données).*

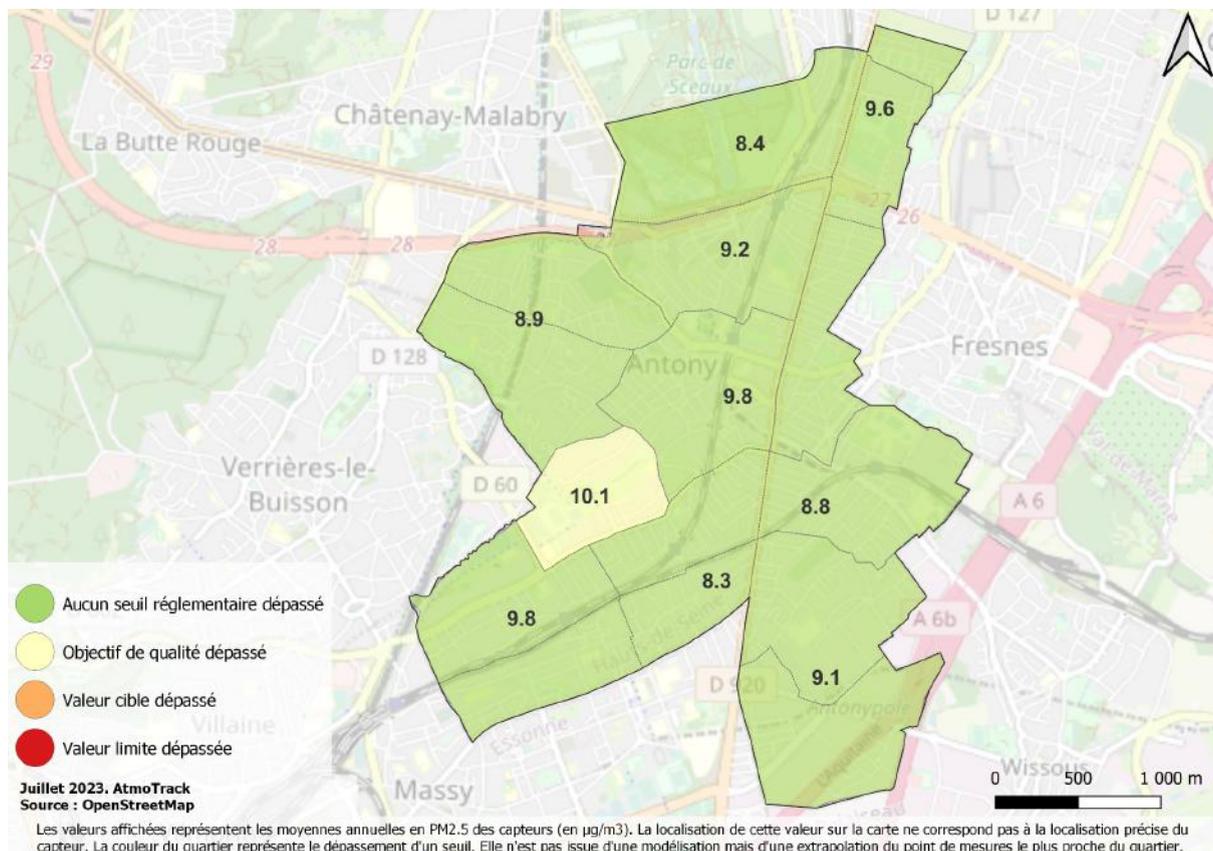


Figure 13 : Cartographie des moyennes annuelles en PM2.5 ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) pour l'année 2022

On observe que les moyennes annuelles en PM2.5 des différents capteurs sont du **même ordre de grandeur**, avec des moyennes entre 8,3 et 10,1  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les moyennes annuelles en PM2.5 des capteurs sont toutes **inférieures aux valeurs cible** (20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) **et limite** (25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

L'**objectif de qualité** (niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement, de 10  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) est en **moyenne atteint** sur la ville d'Antony (léger dépassement uniquement au niveau du quartier Parc Heller).



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

**Les concentrations en particules fines PM2.5 du territoire respectent les valeurs réglementaires en moyenne sur l'année.**

La même carte est présentée ci-dessous pour les concentrations en PM10.

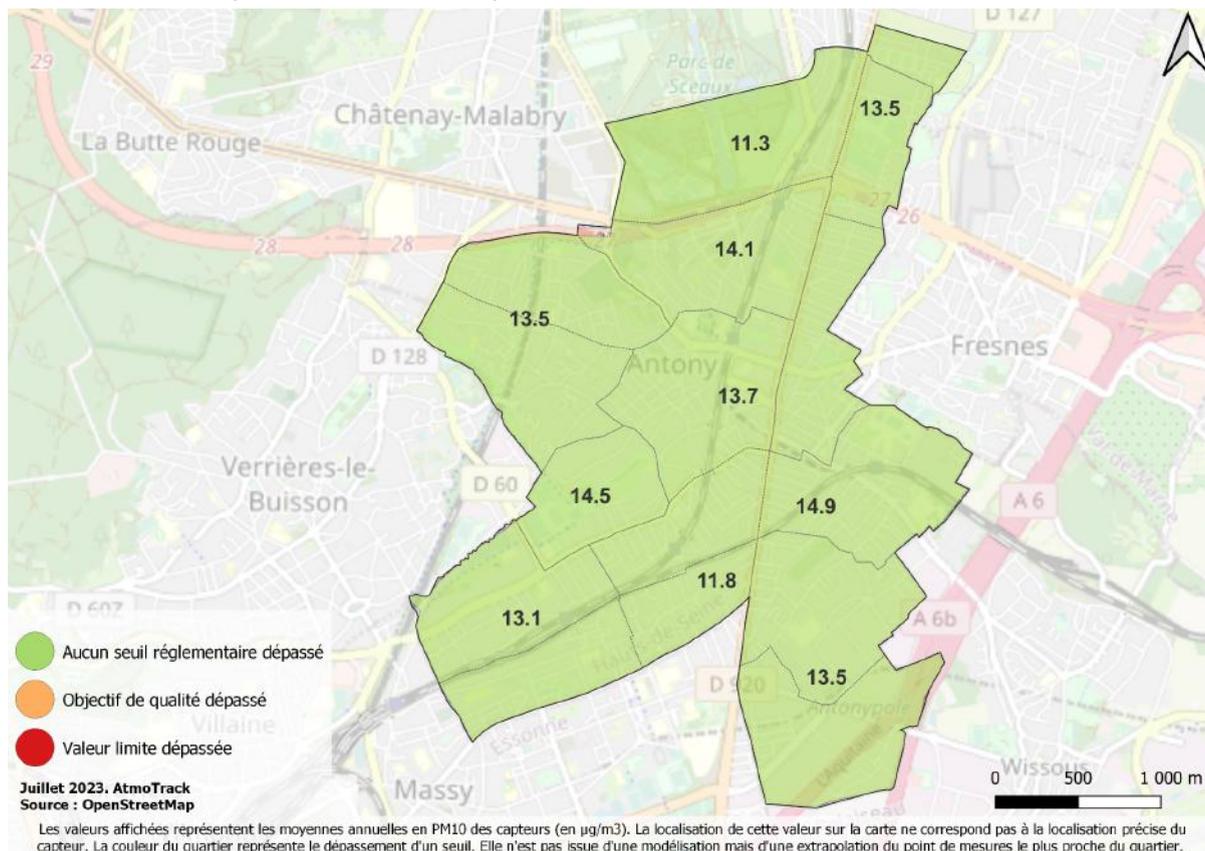


Figure 14 : Cartographie des moyennes annuelles en PM10 ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) pour l'année 2022

On observe que les capteurs ont des concentrations annuelles en PM10 du **même ordre de grandeur**, entre 11,3 et 14,9  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les concentrations des capteurs sont toutes **inférieures aux seuils réglementaires** en moyenne annuelle.

**Les concentrations en particules fines PM10 du territoire respectent les valeurs réglementaires en moyenne sur l'année.**

**De plus, les concentrations en particules fines sont en moyenne sur l'année similaires entre les différents points de mesure de la ville d'Antony.**

### 2.4.1.2. Comparaison des moyennes annuelles aux stations de référence

Le graphique suivant présente les concentrations moyennes des capteurs sur l'année 2022 en **comparaison** aux moyennes annuelles des **stations Airparif** des villes voisines.

## Rapport d'analyse

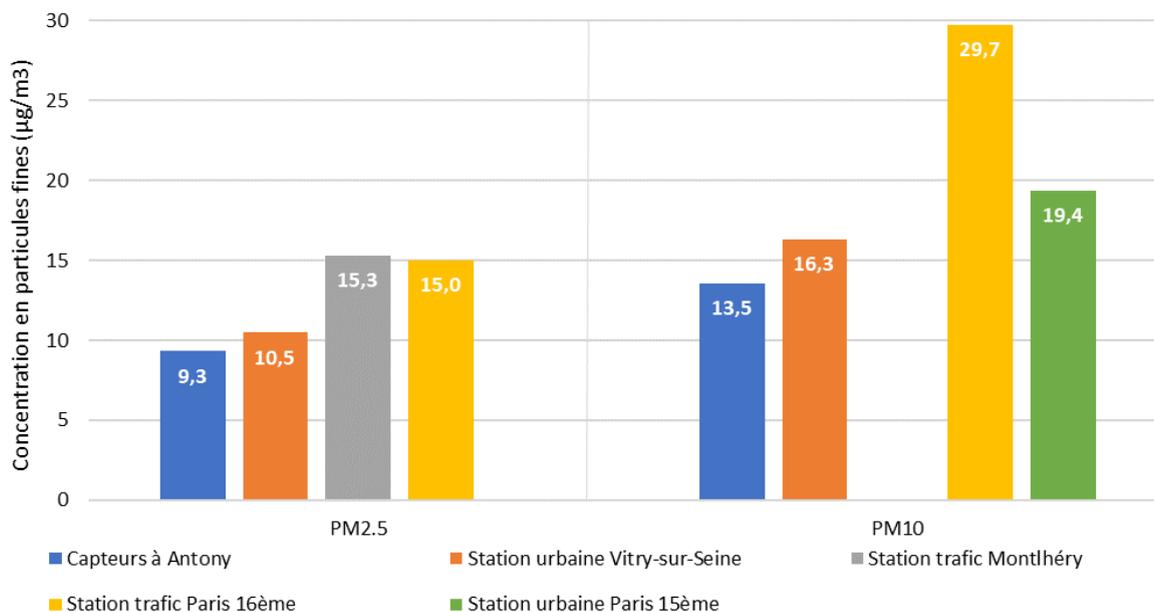


Figure 15 : Moyenne annuelle 2022 en particules fines à Antony et au niveau des stations Airparif

**On observe que les concentrations mesurées à Antony sont bien inférieures à celles mesurées par les stations trafic de Paris ou Montlhéry, et légèrement inférieures également à la station urbaine de Vitry-sur-Seine.**

Les deux paragraphes suivants présentent les évolutions de ces concentrations en PM2.5 et PM10 au cours de l'année 2022, en moyenne mensuelle, pour en savoir plus sur les potentielles variations entre les saisons.

### 2.4.1.3. Évolution des moyennes mensuelles en PM2.5 et PM10

Les figures suivantes présentent les concentrations en moyenne mensuelle de PM2.5 et PM10 sur l'année 2022, ainsi que les minimum et maximum (en moyenne journalière).



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

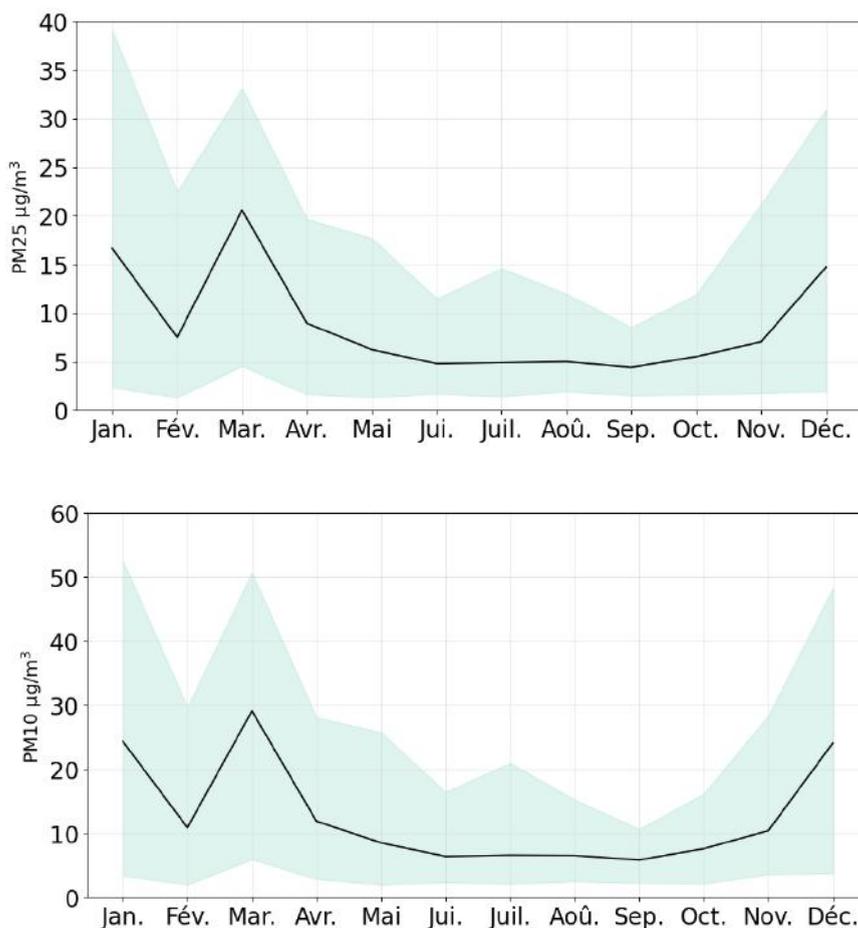


Figure 16 : Concentrations moyennes mensuelles pour les PM2.5 (en haut) et les PM10 (en bas), en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ , pour l'année 2022 pour l'ensemble des capteurs. Les minimums et maximums correspondent aux minimum et maximum journaliers de chaque mois.

**Les concentrations en particules fines sur la ville d'Antony sont plus importantes entre novembre et avril qu'en période estivale.**

### 2.4.1.4. Évolution des moyennes journalières en PM2.5 et PM10

Les figures suivantes présentent les concentrations en moyenne journalière de PM2.5 et PM10 sur l'année 2022 en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

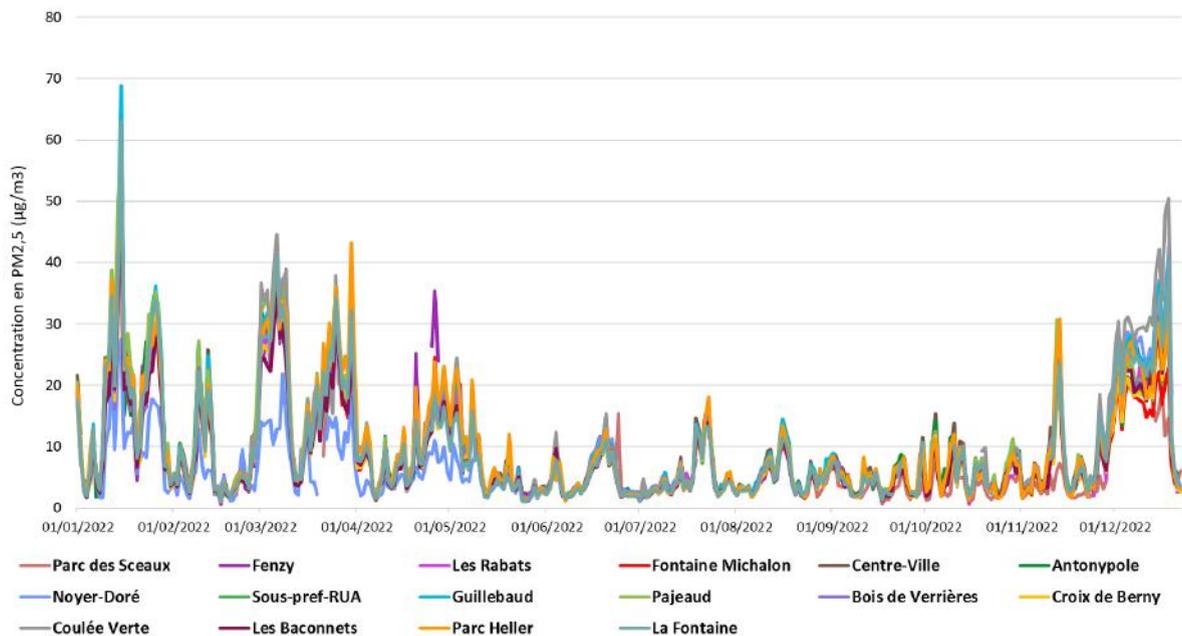


Figure 17 : Concentrations journalières en PM2.5 en 2022

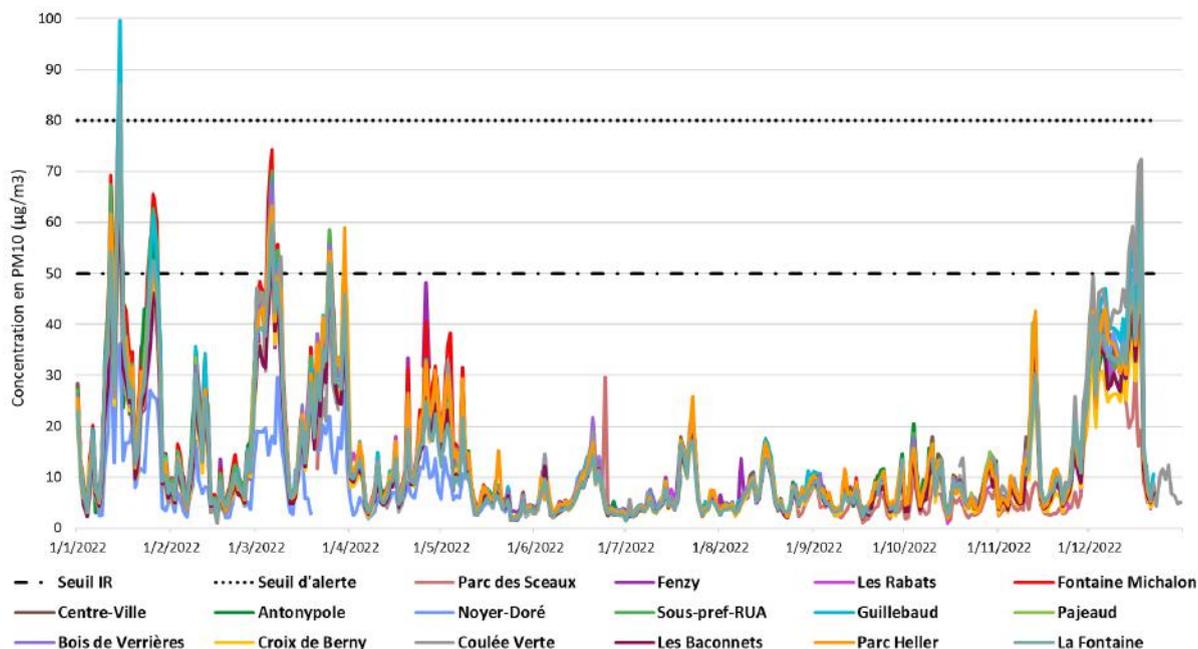


Figure 18 : Concentrations journalières en PM10 en 2022

On observe que les concentrations en PM2.5 et PM10 des capteurs suivent les mêmes tendances/évolutions au cours de l'année, avec tout de même certains **pics plus élevés en certains points de la commune, par rapport à d'autres.**

## Rapport d'analyse

Tableau 3 : Nombre de dépassements des seuils journaliers pour les PM10 sur l'année 2022

	Nombre de dépassements du seuil IR (50 µg/m <sup>3</sup> )	Nombre de dépassements du seuil d'alerte (80 µg/m <sup>3</sup> )
Fontaine Michalon	11	1
Centre-Ville	6	1
Antonypole	8	1
Sous-pref-RUA	12	1
Pajeaud	8	0
Bois de Verrières	10	1
Croix de Berny	3	0
Les Baconnets	4	0
Parc Heller	8	1
La Fontaine	7	1
<b>Antony (nombre max de dépassements)</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<i>Station urbaine Vitry-sur-Seine</i>	<i>2</i>	<i>0</i>
<i>Station trafic Montlhéry</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Station trafic Paris 16ème</i>	<i>24</i>	<i>0</i>

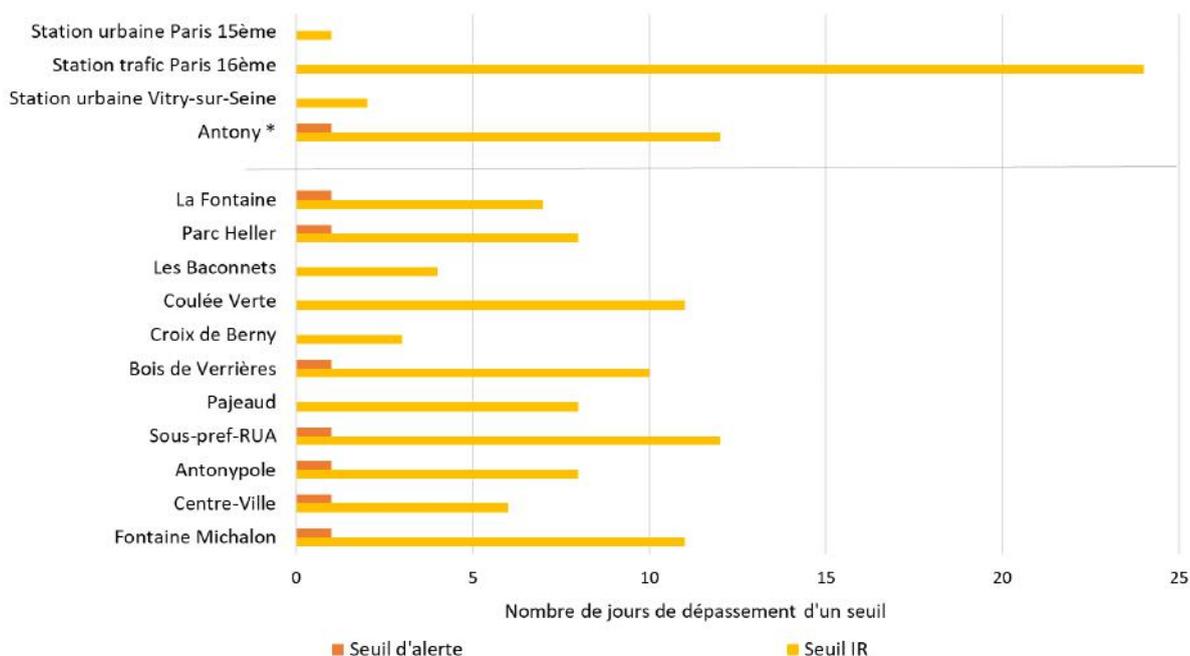


Figure 19 : Nombre de jours de dépassement des seuils journaliers pour les PM10  
\* Représente le nombre maximum de jours de dépassement tous capteurs confondus à Antony

On observe que seul le **seuil d'information et de recommandation (IR)** en moyenne journalière pour les PM10 **a été dépassé de 1 à 14 j/an**. Ainsi, à plusieurs reprises, le niveau de concentration en PM10

## Rapport d'analyse

dans l'atmosphère a atteint une valeur au-delà duquel une exposition de courte durée a présenté un risque pour les populations sensibles (seuil IR) (voir Figure 1 : Définition des différents seuils réglementaires). Le **seuil d'alerte** (valeur au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour l'ensemble de la population) **a été dépassé** une fois au cours de l'année 2022, le 15 janvier, pour certains capteurs.

**Les concentrations en particules fines PM10 sont également à enjeu sur le territoire, notamment en période hivernale, où elles ont à plusieurs reprises en 2022 dépassé la valeur au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des populations fragiles.**

On remarque que ces pics sont également mesurés par les stations de référence de Vitry-sur-Seine, Paris 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>.

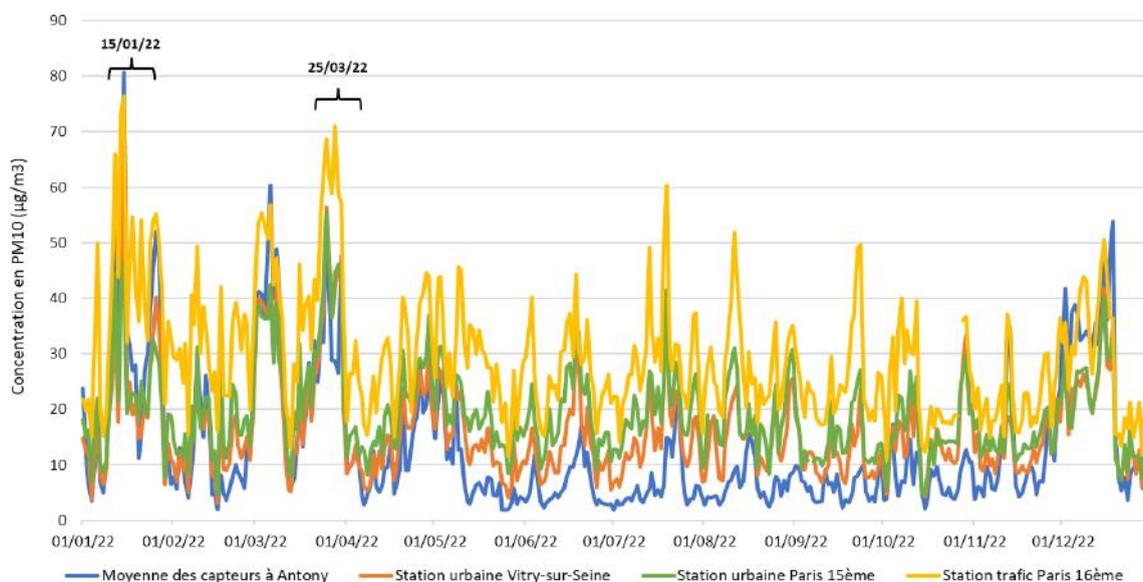


Figure 20 : Concentrations journalières en PM10 en 2022 pour les stations de référence et les capteurs (moyenne des 16 capteurs en bleu)

Les figures ci-dessous présentent les **concentrations modélisées en PM10** lors deux deux journées où des pics de concentrations ont été mesurés par les capteurs et par la station de Vitry-sur-Seine.

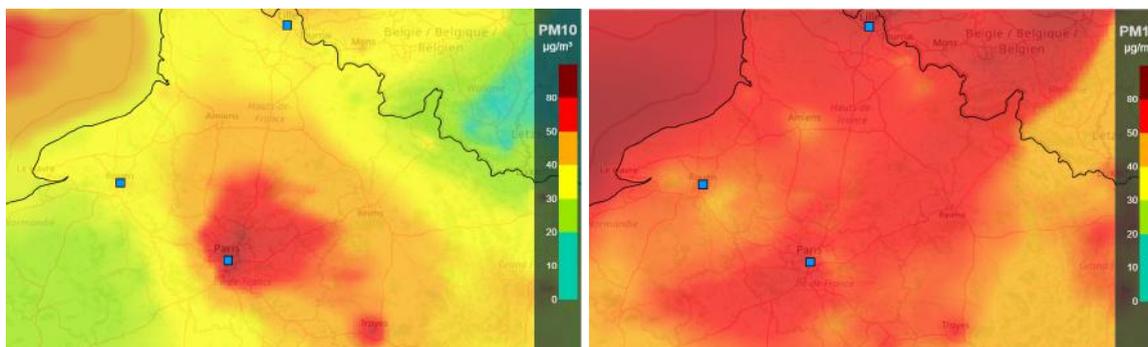


Figure 21 : Concentrations modélisées en PM2.5 pour la journée du 15/01/2022 (à gauche) et du 25/03/2022 (à droite). Source : PREV'AIR

## Rapport d'analyse

Ces 2 périodes correspondent aux dates où l'Île-de-France a été placée en **procédure d'information** pour **dépassement des seuils d'information** pour les **PM10** ( $>50\mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 24h) : le 14 et 15 janvier ainsi que les 24, 25 et 26 mars (pour l'année 2022, seules ces cinq dates ont déclenché des procédures inter préfectorales).

On remarque que ces pics de pollution sont en lien avec une **pollution à l'échelle régionale**, probablement en lien avec le **chauffage résidentiel** (période de froid), et que ces pollutions sont également plus ou moins présentes selon les masses d'air qui les transportent.

**Les pics de concentrations en particules fines semblent en lien avec des événements qui sont présents à l'échelle régionale et ne sont ainsi pas propres au territoire.**

Si l'on compare les concentrations moyennes des capteurs avec les températures mesurées à Orly (aéroport d'Orly), on remarque que les **pics** ont lieu lorsque les **températures sont faibles**.



Figure 22 : Concentrations moyennes des capteurs en PM2.5 et températures mesurées à Orly

**Ainsi, les pics de concentrations en particules fines sont probablement en lien avec le chauffage résidentiel.**

### 2.4.1.5. Évolution des concentrations à l'échelle de la journée

La figure suivante présente les concentrations moyennes en PM10 par heure de la journée, en moyenne pour chaque mois de l'année 2022. Il s'agit de moyennes comprenant les données des 10 capteurs ayant fonctionné toute l'année (sans coupure).



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

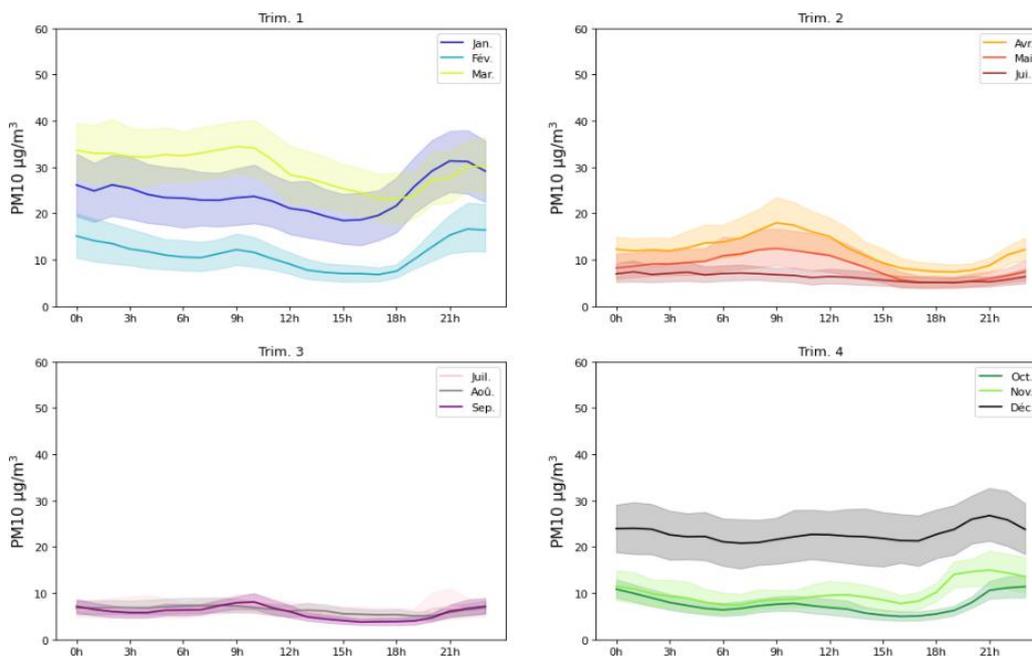


Figure 23 : Profil journalier des concentrations en PM10 ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) pour chaque mois de l'année 2022

On observe que les concentrations en particules fines **fluctuent au cours de la journée**, notamment d'octobre à mai où ces fluctuations sont plus importantes. En **été**, de juin à septembre, les concentrations sont assez **constantes**.

D'**octobre à mai**, on observe des concentrations plus **importantes** en moyenne entre **19h et 3h**. Ces concentrations élevées en soirée et au cours de la nuit peuvent être en lien avec des émissions de particules liées au **chauffage résidentiel**, avec une **dispersion des particules moins efficace la nuit**.

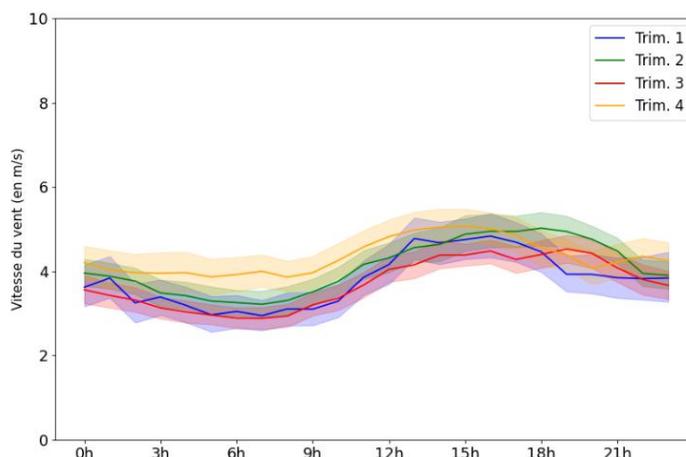


Figure 24 : Profil journalier avec les vitesses de vents (en m/s) pour chaque saison de l'année 2022. Source : OpenWeatherMap, station Antony

Pour les mois de février à mai, on observe également une **augmentation** des concentrations **entre 8h et 10h**, en lien probablement avec le chauffage résidentiel et le trafic routier.

Les figures suivantes présentent également des profils horaires, en moyenne sur toute l'année 2022, détaillés par capteur et station de référence (Vitry-sur-Seine et Paris 15<sup>e</sup>).

## Rapport d'analyse

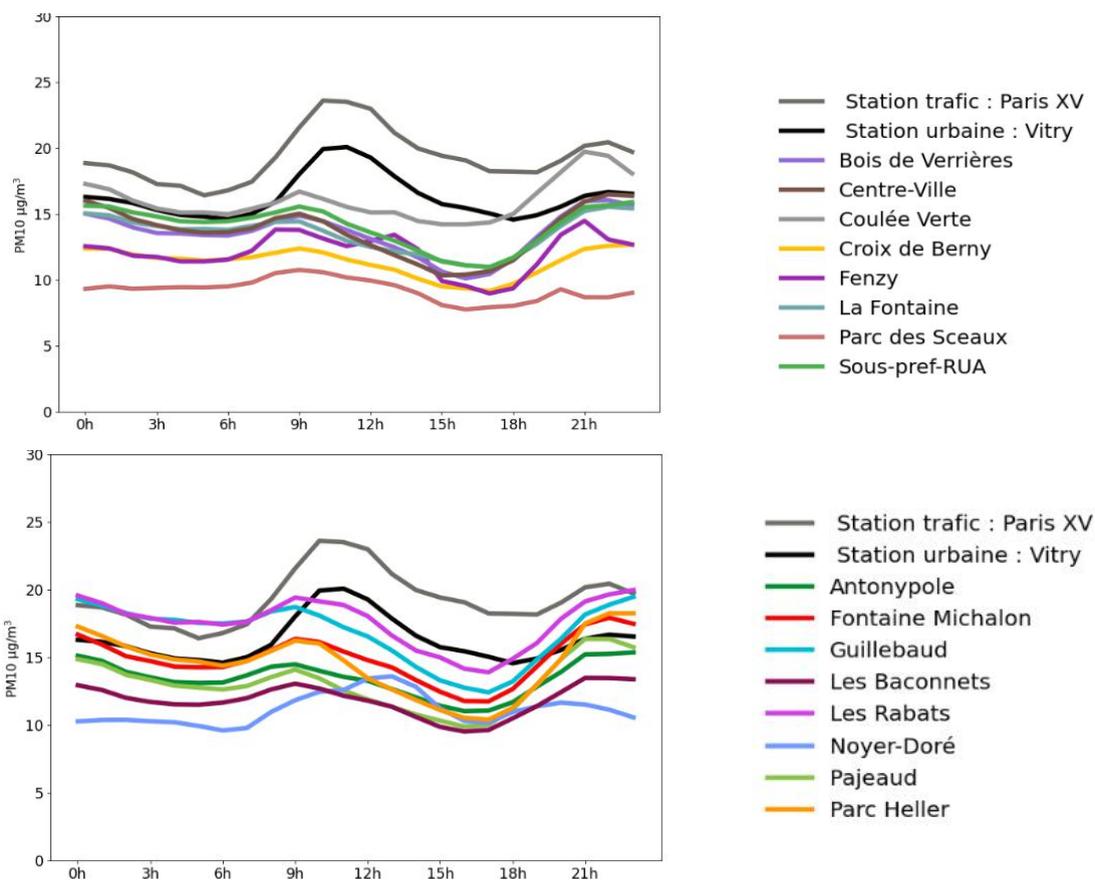


Figure 25 : Profil journalier en PM10 par capteur pour l'année 2022

On observe que les concentrations des **capteurs évoluent** globalement de **manière similaire**. Les augmentations de concentrations sont **moins marquées à Antony le matin** qu'au niveau des deux stations de mesure. Les évolutions au cours de la journée sont, de plus, moins marquées pour les capteurs des quartiers Parc des Sceaux et Noyer-Doré.

**Les concentrations en particules fines, plus importantes en automne et en hiver, notamment entre 8h et 10h et entre 19h et 3h, semblent principalement en lien avec le chauffage résidentiel.**

### 2.4.1.6. Synthèse sur les particules fines

Tableau 4 : Synthèse sur les concentrations en particules fines.

	PM2.5	PM10
<b>Origine des émissions</b>	Principalement le chauffage résidentiel	Principalement le chauffage résidentiel
<b>Moyenne sur l'année 2022</b>	8,3 à 10,1 µg/m <sup>3</sup>	11,3 à 14,9 µg/m <sup>3</sup>
<b>Dépassements du seuil IR (risque pour populations sensibles)</b>	<i>Pas de seuil pour les PM2.5</i>	3 à 12 jours par an
<b>Dépassements du seuil d'alerte (risque pour l'ensemble de la population)</b>	<i>Pas de seuil pour les PM2.5</i>	0 à 1 jour par an
<b>Comparaison avec les territoires voisins</b>	Moyenne annuelle inférieure à celle de Vitry-sur-Seine, Paris 15 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> . Pics observés également à l'échelle régionale	

## Rapport d'analyse

### 2.4.2. Le Dioxyde d'Azote (NO<sub>2</sub>)

Les concentrations en gaz (NO<sub>2</sub> et NH<sub>3</sub>) sont mesurées par le capteur AtmoTrack avec une technologie différente que pour les particules fines (réalisées par un compteur optique). En effet, ces mesures ont été réalisées par un semi-conducteur, permettant d'avoir des **mesures estimatives**. Les paragraphes ci-dessous présentent les résultats des mesures de NO<sub>2</sub> sur l'année 2022.

#### 2.4.2.1. Comparaison aux seuils réglementaires

La figure suivante présente les concentrations en **moyenne annuelle de NO<sub>2</sub>** des capteurs. Ces données sont comparées aux seuils réglementaires et sanitaires annuels.

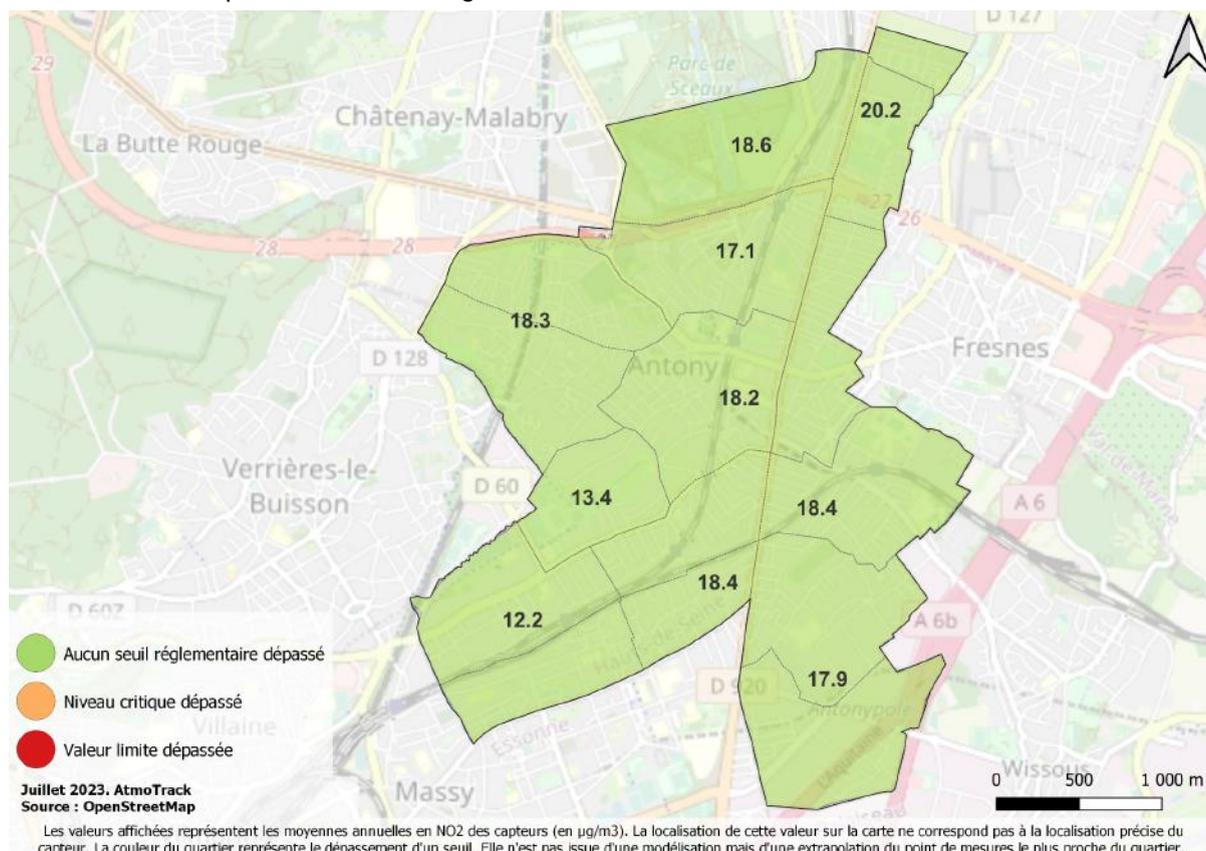


Figure 26 : Cartographie des moyennes annuelles en NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>) pour l'année 2022

En **moyenne sur l'année 2022**, les concentrations en dioxyde d'azote de l'ensemble des capteurs sont d'**environ 17,4 µg/m<sup>3</sup>**, les niveaux sont donc **inférieurs aux seuils réglementaires en moyenne annuelle** (à la valeur limite de 40 µg/m<sup>3</sup> et au niveau critique de 30 µg/m<sup>3</sup>).

En **moyenne horaire**, **aucun dépassement de la valeur limite** (200 µg/m<sup>3</sup>) n'a été identifié, le maximum horaire étant de 99,9 µg/m<sup>3</sup> le 07/03 à 8h pour le quartier Fenzy.

**Les concentrations en NO<sub>2</sub> respectent les seuils réglementaires sur le territoire.**

#### 2.4.2.2. Comparaison avec les stations de référence

Le graphique suivant présente les **concentrations moyennes mensuelles** des capteurs sur l'année 2022 en NO<sub>2</sub>, en comparaison aux moyennes mensuelles des **stations Airparif** des villes voisines.



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

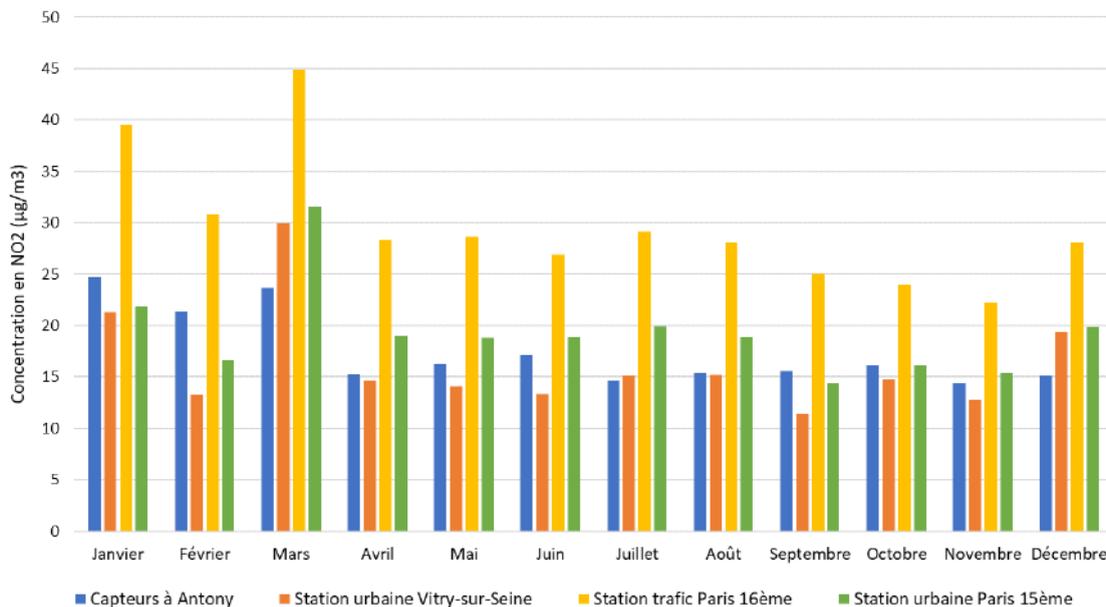


Figure 27 : Concentrations mensuelles en NO<sub>2</sub> pour l'année 2022

On observe que les **concentrations en NO<sub>2</sub> à Antony** sont, pour chaque mois de 2022, **inférieures** à celles de la **station trafic** de Paris 16<sup>e</sup>. Elles sont cependant **très proches** des concentrations observées au niveau des **stations urbaines** de Vitry-sur-Seine et de Paris 15<sup>e</sup> (certains mois supérieures et d'autres inférieures).

### 2.4.2.3. Évolution des concentrations à l'échelle de la semaine et de la journée

La figure suivante présente les concentrations moyennes en NO<sub>2</sub> par jour de la semaine sur l'année 2022 (moyenne de l'ensemble des capteurs).

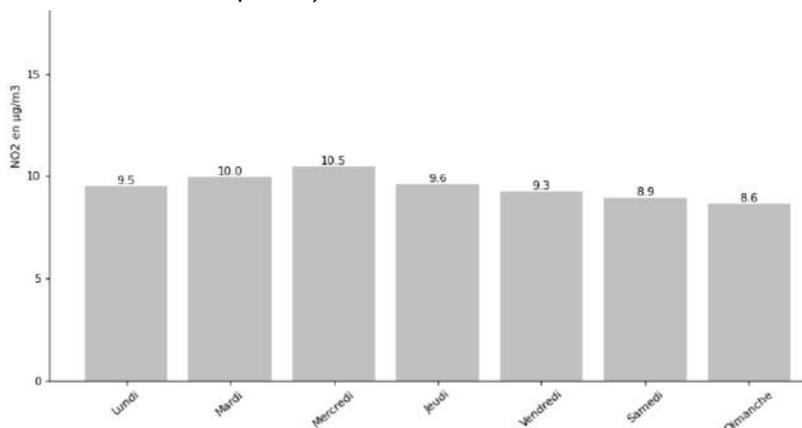


Figure 28 : Profil hebdomadaire pour l'ensemble des capteurs pour le NO<sub>2</sub> sur l'année 2022.

On remarque à partir de ce graphique que les concentrations en NO<sub>2</sub> sont légèrement **plus faibles en moyenne le dimanche** par rapport aux autres jours de la semaine.

La figure suivante présente les concentrations moyennes en NO<sub>2</sub>, cette fois-ci **par heure de la journée**, en moyenne pour chaque mois de l'année 2022.



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

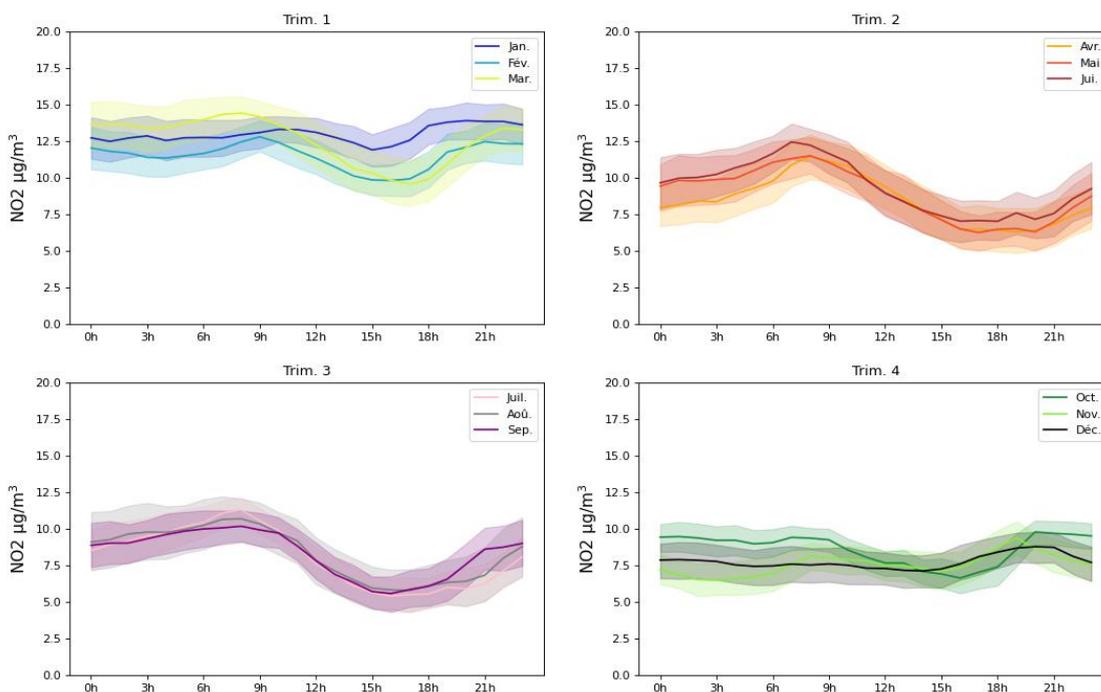
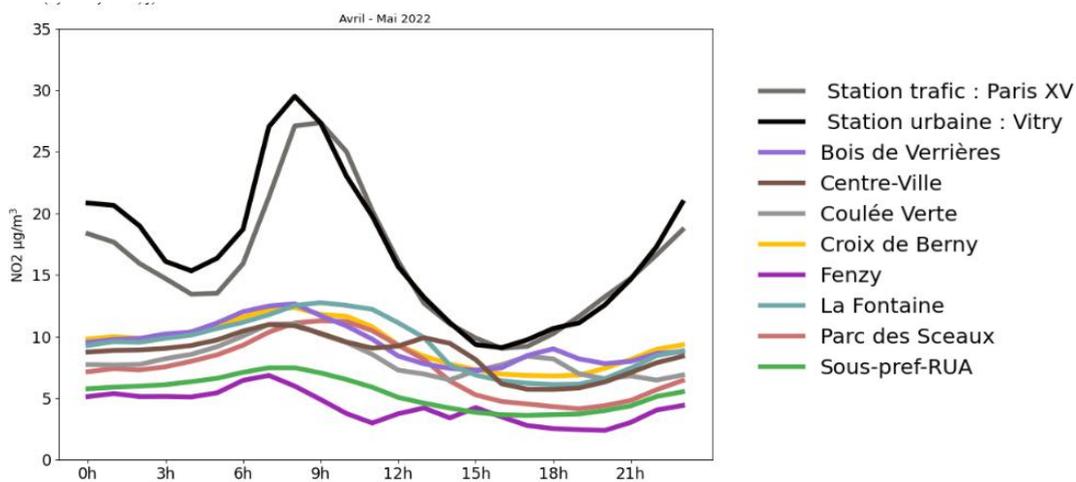


Figure 29 : Profil journalier des concentrations en  $\text{NO}_2$  ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) pour chaque mois de l'année 2022

Les mois de novembre, décembre et janvier présentent des concentrations plus stables au cours de la journée que les autres mois. Les mois de février à octobre sont marqués par un **pic** au cours de la **matinée** (entre 6 et 10h) et une augmentation des concentrations en  $\text{NO}_2$  à **partir de 17h jusqu'à 21h** environ, en lien avec le trafic routier et les déplacements pendulaires.

Les deux figures ci-dessous présentent les **profils journaliers par capteur** pour les mois d'avril et mai, mois où le taux de fonctionnement par capteur est le plus important.



## Rapport d'analyse

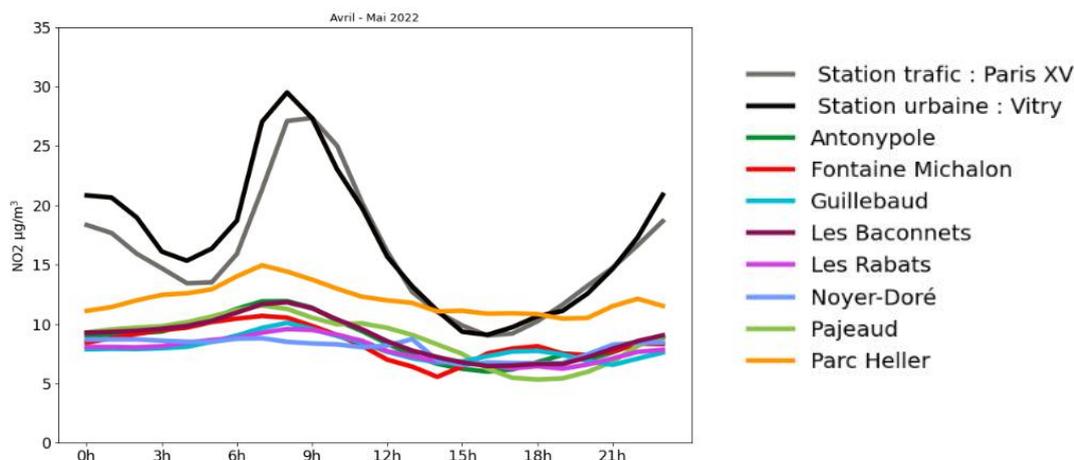


Figure 30 : Profil journalier en NO<sub>2</sub> par capteur pour les mois d'avril et mai 2022

Pour tous les capteurs, une hausse des concentrations apparaît le matin, entre 6 et 10h, ce qui correspond aux horaires des déplacements routiers. En revanche, seuls **quatre capteurs** présentent également un **pic à 18h** : Coulée Verte, Bois des Verrières, Fontaine Michalon, et Guillebaud.

Les évolutions au cours de la journée sont beaucoup **plus marquées pour les stations de référence, à proximité plus immédiate d'un fort trafic routier**. De plus, les capteurs déployés sur la commune d'Antony ne sont pas, pour la plupart, situés à proximité immédiate des axes routiers les plus fréquentés. Les données des concentrations en NO<sub>2</sub> sont des données estimatives, elles indiquent la dynamique au fil de la journée.

La figure suivante présente plusieurs **roses de pollution pour le NO<sub>2</sub>**. Les données de quatre capteurs, situés aux abords des principaux axes routiers ont été prises en compte. Chaque secteur du graphique est associé à l'origine des vents, le rayon du secteur à la fréquence de vent (en %) venant de cette direction et la couleur représente la concentration moyenne de NO<sub>2</sub>. Ainsi, la rose de pollution permet de mettre en évidence les directions des principales sources de pollution.

La rose de pollution du capteur situé au niveau du quartier **Croix de Berny** indique que les concentrations les plus fortes en NO<sub>2</sub> sont mesurées lorsque les vents proviennent du Sud et du Sud-Ouest. **Deux routes** se situent dans ses orientations et les concentrations semblent en lien avec celle-ci.

Pour le capteur situé dans le quartier de la **Coulée verte**, les concentrations sont plus fortes quand les vents proviennent également du Sud et du Sud-Ouest. La **D60** semble influencer les concentrations, en revanche, **l'A86 situé au nord ne semble pas impacter** les concentrations en NO<sub>2</sub>.

Pour le capteur situé dans le quartier **Fontaine Michalon**, les concentrations les plus fortes proviennent de l'Est et du Sud, les concentrations sont plus fortes quand les vents proviennent également du Sud et du Sud-Ouest. La **D920** peut influencer les concentrations.

Enfin, le capteur est situé dans le quartier **Guillebaud**, indiquent des concentrations plus fortes en provenance de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest. La **D920 et l'échangeur autoroutier** peuvent être en lien avec ces concentrations plus importantes en NO<sub>2</sub>.



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

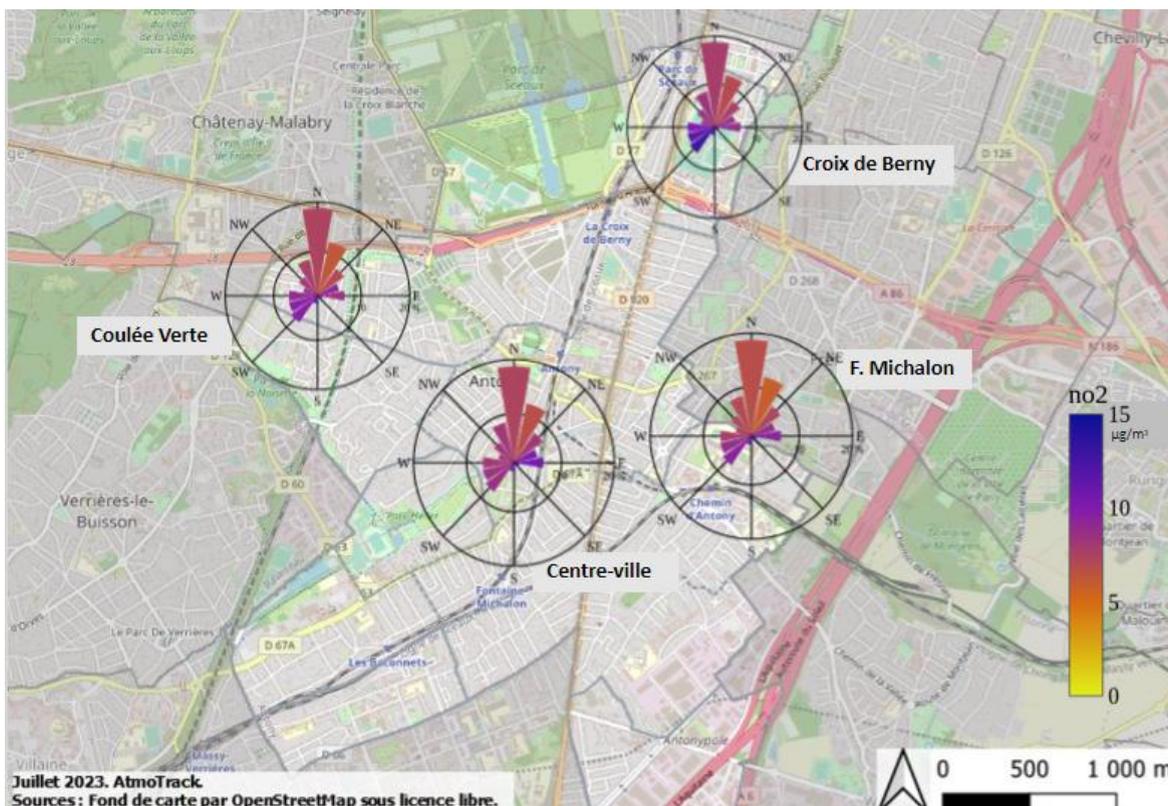


Figure 31 : Roses de pollution avec les concentrations moyennes NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>) pour la période du 01 avril au 31 mai 2022. La longueur des pales représente la fréquence des vents (en %) et la couleur représente les concentrations en NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>)

Les concentrations en NO<sub>2</sub> sont plus importantes le matin (entre 6 et 10h) et pour certains capteurs le soir vers 18h. Les principaux axes routiers semblent impacter ces concentrations. Ces mesures coïncident avec l'inventaire d'émission réalisé à l'échelle de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (en 2019), où la moitié des émissions de NO<sub>x</sub> proviennent du transport routier.

### 2.4.2.4. Synthèse sur le dioxyde d'azote

Tableau 5 : Synthèse sur les concentrations en dioxyde d'azote

	NO <sub>2</sub>
<b>Principales sources d'émissions</b>	Transport routier
<b>Moyenne sur l'année</b>	17 µg/m <sup>3</sup>
<b>Dépassements des seuils réglementaires annuelles (valeur limite et niveau critique)</b>	Aucun dépassement
<b>Dépassements du seuil réglementaire horaire (valeur limite)</b>	Aucun dépassement
<b>Comparaison avec les territoires voisins</b>	Même ordre de grandeur que station urbaine de la région Concentrations moins importantes à Antony lors des déplacements pendulaires qu'à Paris et Vitry-sur-Seine

## Rapport d'analyse

### 2.4.3. L'Ammoniac (NH<sub>3</sub>)

#### 2.4.3.1. Évolution des concentrations au cours de l'année

L'ammoniac n'est pas un polluant réglementé dans l'air ambiant, ainsi il ne sera pas possible de comparer les données des micro-capteurs avec des seuils réglementaires.

De plus, **aucune station** à proximité ne mesure l'ammoniac, ainsi les données des micro-capteurs n'ont pas pu être comparées à celles d'une station de référence. Cependant, des mesures ont été réalisées en 2019 par Airparif avec des tubes passifs à Gennevilliers et au bord du Boulevard Périphérique.

La figure suivante présente les concentrations en **moyenne annuelle d'ammoniac** des 10 capteurs.

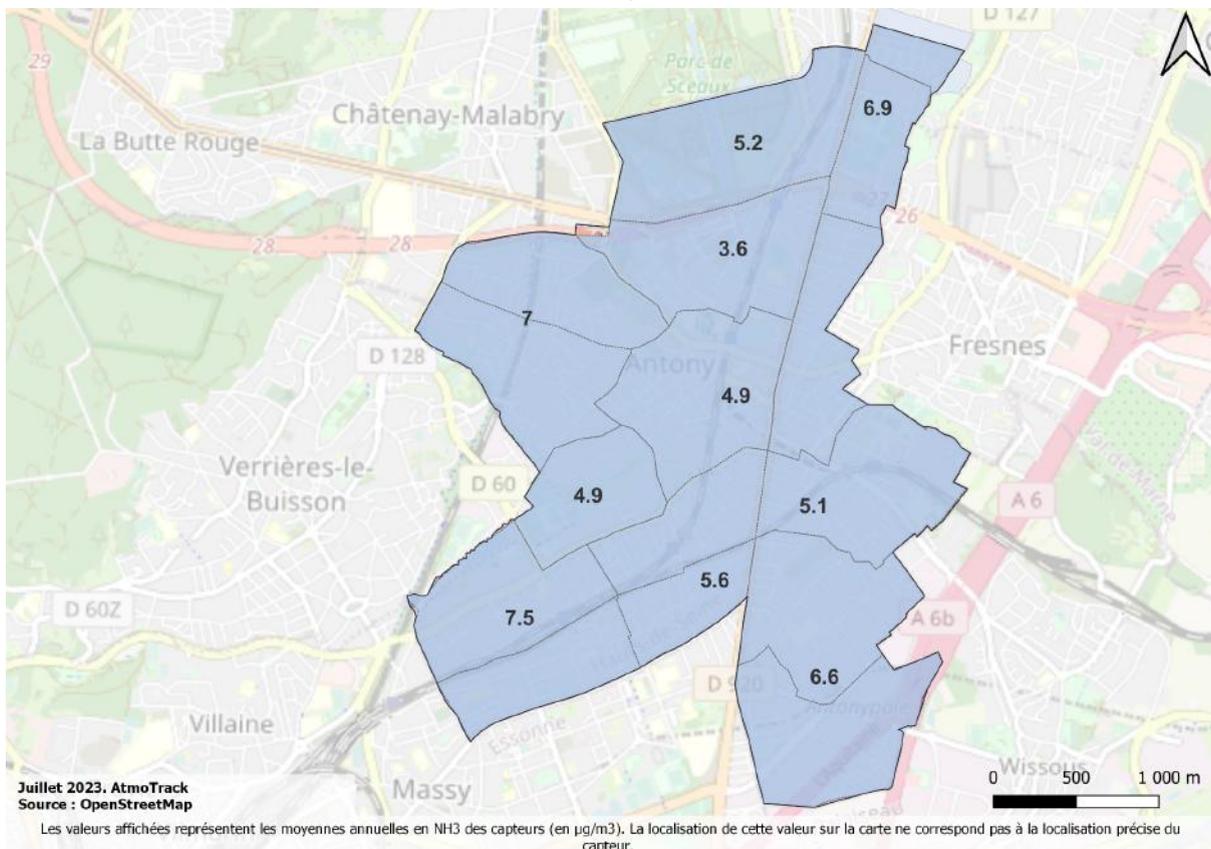


Figure 32 : Cartographie des moyennes annuelles en NH<sub>3</sub> (µg/m<sup>3</sup>) pour l'année 2022

Les concentrations d'ammoniac en moyenne annuelle sont du **même ordre de grandeur** que les mesures réalisées par tubes passifs en 2019 à Gennevilliers et au bord du Boulevard Périphérique (3 à 5 µg/m<sup>3</sup> respectivement).

## Rapport d'analyse

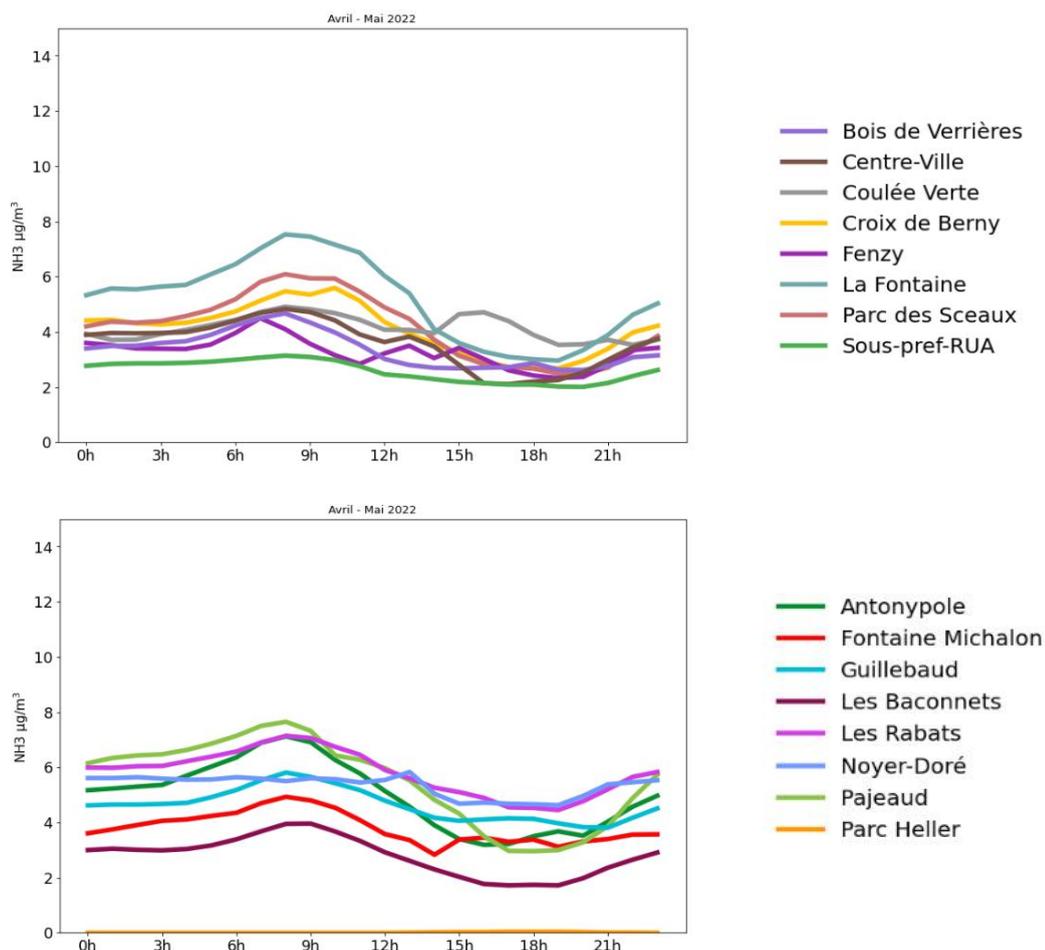


Figure 33 : Profil journalier en  $NH_3$  par capteur pour les mois d'avril et mai 2022

Les concentrations en ammoniac **augmentent en moyenne le matin entre 6h et 10h**, de manière similaire aux concentrations de  $NO_2$ . Ainsi, ces concentrations semblent en partie en lien avec le **trafic routier**, ce qui coïncide avec les résultats de l'inventaire d'émissions réalisé à l'échelle de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (en 2019), où plus de la moitié des émissions de  $NH_3$  proviennent du transport routier.

### 2.4.3.2. Synthèse sur l'ammoniac

Tableau 6 : Synthèse sur les concentrations en ammoniac.

	<b><math>NH_3</math></b>
<b>Principales sources d'émissions</b>	Transport routier et résidentiel
<b>Moyenne sur l'année</b>	6 $\mu g/m^3$
<b>Dépassements de seuils réglementaires</b>	Aucun seuil réglementaire n'existe à l'heure actuelle
<b>Comparaison avec les territoires voisins</b>	Même ordre de grandeur que les concentrations mesurées en 2019 à Gennevilliers et au bord du Boulevard Périphérique



## Rapport d'analyse

### 3. Conclusion

La ville d'Antony a fait appel à AtmoTrack pour une étude de qualité de l'air hyperlocale en temps réel sur son territoire. Dans le cadre de ce projet, **16 capteurs** ont été déployés en 2020, mesurant les **particules fines** (PM1, PM2.5 et PM10), le **dioxyde d'azote** (NO<sub>2</sub>) et l'**ammoniac** (NH<sub>3</sub>). Ces mesures sont estimatives et permettent notamment d'étudier une tendance / évolution des concentrations au fil du temps.

Sur cette année 2022, on remarque des concentrations en **particules fines PM2.5 et PM10 plus importantes en hiver et au printemps** qu'en été. Les pics de concentrations observés sont en lien avec des baisses de températures extérieures, et donc une augmentation de l'utilisation de **chauffage résidentiel**.

Ces pics sont également observés à l'**échelle régionale** et ne sont ainsi pas propres au territoire. Ceux-ci ont dépassé à plusieurs reprises les seuils réglementaires pour les PM10 (seuil IR en moyenne journalière).

Tableau 7 : Nombre de dépassements des seuils réglementaires pour les PM10

Polluant	PM10				
	Seuil IR (FR) 24H	Seuil d'alerte (FR) 24H	Valeurs limites (UE) 24H	Valeurs limites (UE) Annuel	Objectif de qualité (FR) Annuel
Valeur du seuil (µg/m <sup>3</sup> )	50	80	50 pas plus de 35 j/an	40	30
<b>Total sur la commune</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les **concentrations en NO<sub>2</sub>** du territoire **respectent les seuils réglementaires**. Le **trafic routier** a un impact sur les concentrations en NO<sub>2</sub>, au vu des pics ayant lieu lors des déplacements pendulaires et lorsque les capteurs sont sous le vent des principaux axes routiers. Ainsi, les concentrations en NO<sub>2</sub> peuvent être à enjeu en certains points du territoire, particulièrement à proximité immédiate d'importants axes routiers.

Tableau 8 : Nombre de dépassements des seuils réglementaires pour le NO<sub>2</sub>

Polluant	NO <sub>2</sub>					
	Seuil IR (FR) 1H	Seuil d'alerte (UE) 1H	Valeurs limites (UE) 1H	Niveau critique (UE) Annuel	Valeur limite (UE) Annuel	Objectif de qualité (FR) Annuel
Valeur du seuil (µg/m <sup>3</sup> )	200	400 sur 3h consécutives	200 pas plus de 18h/an	30	40	40
<b>Total sur la commune</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les **concentrations en NH<sub>3</sub>** du territoire sont **assez faibles** tout au long de la période. Elles ne semblent pas un enjeu sur le territoire.



ATMOTRACK

## Rapport d'analyse

**Ainsi, les enjeux de qualité de l'air à Antony portent principalement sur les particules fines (notamment en période de chauffe), ainsi que sur le dioxyde d'azote à proximité des axes routiers.**

Les concentrations en **ozone**, en 2022, ont déclenché également des procédures de pic de pollution en Île-de-France, les 15, 16, 17 et 18 juillet ainsi que le 25 août.

En juin 2023, un capteur AtmoTrack mesurant l'ozone sera ajouté au réseau de capteurs, permettant ainsi une surveillance de ce polluant émergeant en période estivale.